AUCAME
Caen Normandie

Rapport d'activité
2015

Juin 2016

Sommaire

Un nouveau programme partenarial de travail pour les années 2015, 2016 & 2017 3

L'organisation et le fonctionnement de l'Agence en 2015 4

I. Développer l'intelligence territoriale..... 9

II. Participer à la définition prospective des politiques publiques 31

III. Contribuer au suivi de la mise en œuvre des politiques publiques 45

IV. Animer les réflexions prospectives concernant notamment les processus de métropolisation 49

Annexes 59

1. Budget prévisionnel 2015 (rappel)
   Approuvé par l'Assemblée Générale du 2 décembre 2014 59

2. Liste des travaux produits par l'AUCAME
   depuis le 1er janvier 2015.....60

Un nouveau programme partenarial de travail pour les années 2015, 2016 & 2017

Élaboré pour la période 2011-2013, le précédent programme de travail partenarial de l'AUCAME a été prolongé par avenant en 2014 en raison des élections municipales. Conformément aux préconisations du Bureau de l'AUCAME, les partenaires de l'agence ont été invités, en octobre 2014, à exprimer leurs souhaits et leurs besoins concernant le programme de travail partenarial pour la période 2015-2017.

Sur la base des propositions exprimées, l'équipe technique de l'AUCAME a effectué une synthèse des demandes et a construit une esquisse de projet, en interrogeant le cas échéant certains partenaires pour affiner leurs attentes et en mesurer la faisabilité.

La maquette globale a été examinée en réunion de Bureau le 10 avril 2015, puis a été validé par le Conseil d'Administration le 5 mai 2015.

Sur le fond, le programme de travail partenarial comprend 4 axes :

- Développer l'intelligence territoriale et les coopérations entre acteurs et territoires,
- Participer à la définition prospective des politiques publiques,
- Contribuer au suivi de la mise en œuvre des politiques publiques,
- Animer les réflexions prospectives concernant notamment les processus de métropolisation.

Chaque axe est détaillé sous forme de fiches de mission précisant la nature des travaux à conduire. De façon opérationnelle, le programme de travail partenarial définit la feuille de route de l'agence pour les 3 ans à venir.

Dans sa mise en œuvre, un pilote et un co-responsable ont été désignés pour chaque mission, en définissant les livrables qui concrétiseront la réalisation des travaux inscrits au programme.

L'organisation et le fonctionnement de l'Agence en 2015

Une vie associative régulière

Les différents organes de l'association sont régulièrement convoqués par le Président avec indication de l'ordre du jour et toutes les réunions donnent lieu à un compte rendu écrit, validé ou corrigé lors de la réunion suivante de l'instance concernée.

Le Bureau de l'AUCAME s'est réuni aux dates suivantes :

- 10 avril 2015, dans les locaux de l'agence ;
- 7 juillet 2015, dans les locaux de l'agence ;
- 8 septembre 2015, dans les locaux de l'agence ;
- 24 novembre 2015, dans les locaux de l'agence ;

Le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

- 15 mai 2015, en Mairie de Bretteville-sur-Odon ;
- 24 novembre 2015, dans l'hôtel d'agglomération de Caen la mer.

Une Assemblée Générale extraordinaire s'est réunie le 6 janvier 2016 dans l'hôtel d'agglomération de Caen la mer afin de modifier les statuts de l'Agence. Il s'agissait dans le cadre de la création d'un Pôle Métropolitain, et face à l'entrée probable de nouveaux EPCI comme membres de l'AUCAME, essentiellement de modifier le nom de l'association et d'introduire des dispositions visant à considérer tous les membres, anciens comme nouveaux, sur un strict pied d'égalité.

L'Assemblée Générale ordinaire s'est réunie aux dates suivantes :

- 2 juin 2015, à la Baronnie de Douvres-la-Délivrande ;
- 24 novembre 2015, dans l'hôtel d'agglomération de Caen la mer.

Le fonctionnement de l'équipe technique

L'équipe technique de l'Agence est désormais pleinement inscrite dans le paysage technique local, mais également national. Sur les dix salariés embauchés à la création de l'Agence en 2006, cinq sont encore présents au sein de l'équipe fin 2015, preuve d'une certaine stabilité de l'effectif.

Cette stabilité est un atout pour l'Agence dans la mesure où l'expérience du territoire acquise par ce « noyau dur » de l'équipe est un gage de très bonne

AUCAME Caen Normandie

Bureau de l'Aucame

au 1er Janvier 2016

Dominique VINOT-BATTISTONI
Vice-président

Sonia de la PROVÔTÉ
Présidente

Xavier PICHON
Vice-président

Thierry LEFORT
Trésorier

Barbara RAINE
Trésorière adjointe

Serge LANGEOIS
Secrétaire

Michel LAFONT
Secrétaire adjoint

connaissance des dynamiques et enjeux locaux et de pérennité des partenariats mis en place. Elle constitue également un atout pour l'intégration des nouveaux salariés qui disposent ainsi rapidement de l'apport technique et culturel de ceux que l'on peut désormais qualifier « d'anciens ».

Au 31 décembre 2015, l'équipe est constituée de 14 personnes : un Directeur, un Directeur-adjoint, une Assistante de Direction, deux Chargés d'études principaux, sept Chargés d'études et une Assistante d'études et un apprenti. Le salarié le plus jeune est âgé de 22 ans, le plus âgé de 53 ans. La moyenne de l'équipe s'établit à 37,4 ans.

Concernant le personnel, l'année 2015 s'est caractérisée par les faits suivants :

- Monsieur Paul Aundré a été recruté en CDD à compter du 6 octobre 2015 afin de préfigurer l'observation économique au sein de l'Agence et particulièrement l'observatoire des Zones d'Activités Économiques communautaires de Caen la mer, mission désormais inscrite au programme partenarial de travail ;
- Monsieur Pierrick Belhache, est également entré le 6 octobre 2015 avec un contrat d'apprentissage d'un an signé avec « Forma-Sup Isère-Drôme-Ardèche ». Étudiant à l'Université de Grenoble, il se spécialise dans l'information géographique. Son contrat d'apprentissage permettra d'automatiser les requêtes récurrentes d'interrogation des bases de données d'observation de l'Agence en commençant par l'habitat.
- Madame Sandrine Poulain, entrée en CDI le 14 juin 2010, a définitivement quitté l'Agence le 7 janvier 2016. Pour des raisons personnelles qui avaient fortement affecté sa motivation et son efficacité au travail, il a été décidé, d'un commun accord, de procéder à son licenciement à l'amiable par consentement mutuel.
- Madame Elisabeth Bertrand a été recrutée en CDI en qualité d'Assistante de Direction le 23 novembre 2015, en remplacement de Mme Sandrine Poulain.

AUCAME Caen Normandie

Équipe de l'Aucame

au 1er Janvier 2016

Direction

Patrice DUNY
Directeur

Élisabeth BERTRAND
Assistante de direction

Jean-Philippe BRIAND
Directeur adjoint

Support

Julien RAVENEL
Responsable - SIG

Bastien BESNARD
Chargé d'études - SIG

Pierrick BELHACHE
Apprenti - SIG

Karine SALIGNON
Assistante d'études
Publications

Études

Thomas BOUREAU
Directeur d'études

Xavier LEPETIT
Chargé d'études - mobilités

Carine BARANGER
Chargée d'études principale habitat

Soazig VANNIER
Chargée d'études habitat et urbanisme

Fanny CAUCHY
Chargée d'études - foncier

Anne-Sophie BOISGALLAIS
Chargée d'études

Paul ANDRÉ
Chargé d'études économie

I. Développer l'intelligence territoriale

1) Les observatoires

La mission d'observation est essentielle car elle constitue le cœur de métier d'une agence d'urbanisme, celle sans laquelle aucune des autres missions confiées à l'AUCAME ne pourra être correctement assurée. Celle-ci s'insère d'ailleurs dans le chapitre du programme partenarial de travail consacrée au concept plus large d'intelligence territoriale.

Il ne faut cependant pas concevoir l'observation comme un outil de connaissance pour la connaissance, mais bien comme un outil clairement orienté vers la définition puis le suivi des politiques publiques dont le territoire se dote, à travers notamment les documents-cadres que constituent le SCoT, les PLH et le PDU.

Il convient de souligner que l'observation a été déclarée mission prioritaire dans le cadre du nouveau programme partenarial de travail 2015-2017. Dans cette optique, un binôme d'élus référents a été désigné pour suivre le fonctionnement de chacun des observatoires thématiques de l'Agence, afin de donner une véritable légitimité à ces outils de connaissance essentiels à la définition puis au pilotage des politiques publiques.

Les missions communes à tous les observatoires sont les suivantes :

- Réaliser des tableaux de bord et publications thématiques propres à chaque observatoire.
- Produire régulièrement les indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre.
- Fournir des éléments statistiques, réaliser et présenter des analyses spécifiques en réponse à des demandes ponctuelles des membres et partenaires associés de l'Agence.
- Animer de façon pérenne le partenariat des acteurs concernés par la thématique centrale de l'observatoire.

Dans le cadre de cette mission, l'organisation des partenariats nécessaires à l'obtention des informations par l'Agence constitue une priorité absolue pour laquelle le temps nécessaire est important et ne doit pas être sous-estimé.

a) - Observatoire démographie-population : l'intégration des données du RP Insee datées du 1er janvier 2012

Les nouvelles modalités de diffusion des résultats du recensement de population de l'INSEE s'appuient sur la mise en ligne massive de données statistiques brutes téléchargeables sans condition d'accès sur le site : www.insee.fr .

La FNAU envisage de mutualiser à moyen terme et pour l'ensemble de ses membres, le téléchargement, le stockage et les premiers prétraitements (notamment la mise en forme) de toutes les bases mises en ligne par l'INSEE.

À ce jour cependant, cette tâche incombe aux agences de manière individuelle.

Ainsi, l'AUCAME a effectué l'intégration dans son propre serveur des bases de données issues du RP INSEE datée du 01 janvier 2012 et mise en ligne le 1er juillet 2014, tout comme elle l'avait fait en 2014 pour les bases datées 01 janvier 2011.

Outil interne à l'agence, l'observatoire socio-démographie est utilisé pour alimenter les différentes études de l'AUCAME et répondre aux sollicitations ponctuelles de certains membres concernant en particulier la population et les revenus. Le service en charge de la collecte des déchets ménagers au sein de Caen la mer a par exemple sollicité l'AUCAME en octobre 2015 pour faire une estimation de la population des secteurs sur lesquels ils interviennent, un travail réalisé grâce aux données sociodémographiques intégrées dans le SIG de l'agence.

En 2015, l'agence a actualisé et modernisé un outil dénommé DEM'AUCAME permettant de calculer, pour chaque territoire, le nombre de logements à construire pour maintenir le nombre d'habitants, ou atteindre un niveau de population souhaité à un horizon donné.

b) - Observatoire des solidarités territoriales de Caen la mer

L'« observatoire des solidarités territoriales » de Caen la mer est un outil d'observation et de suivi des quartiers en difficulté qui a été mis en place à 2013. Il s'inscrit dans un projet urbain et social visant à réduire les inégalités au sein de Caen la mer.

L'objectif de l'observatoire est de quantifier les écarts et inégalités entre quartiers, de repérer, caractériser et suivre dans le temps les quartiers en difficulté, d'identifier les problématiques et les enjeux propres

à chaque quartier de façon à orienter les actions des élus. L'échelon géographique de base est l'IRIS, mais l'observation tiendra compte également du carroyage de l'INSEE pour affiner l'analyse et bien délimiter les quartiers en difficulté.

L'observatoire des solidarités territoriales est sous maîtrise d'ouvrage de Caen la mer. Sa structuration, son alimentation et sa mise à jour est confiée à l'AUCAME. Le pilotage politique est assuré en interne par le groupe « politique de solidarités territoriales » constitué d'élus de Caen la mer et, en externe, par le « comité de pilotage stratégique » associant les différents partenaires de l'observatoire. Un groupe de travail composé d'élus de Caen la mer a été constitué spécifiquement pour réfléchir à l'architecture et au contenu de l'observatoire. Les chefs de projet « politique de la ville » ont également la possibilité de s'exprimer au sein d'un groupe « projets » pour faire part de leurs idées et réagir sur les options proposées.

L'observatoire comporte désormais deux types d'indicateurs, des « indicateurs d'alerte et de progrès » concernant tous les quartiers de Caen la mer (socle 1), et des indicateurs destinés à caractériser les quartiers en difficulté (socle 2).

Les travaux réalisés pour l'année 2015 :

L'année 2015 a été consacrée à la rédaction d'une publication sur les « communes et quartiers de Caen la mer » faisant la synthèse des travaux menés dans le cadre de l'observatoire en 2014, et à la réalisation de « portraits de quartiers » concernant les quartiers relevant de la politique de ville.

Basée sur l'analyse de 20 indicateurs statistiques considérés comme des marqueurs de la pauvreté et de la précarité, la publication propose une typologie des quartiers et communes de Caen la mer, et identifie les quartiers défavorisés au sein de l'agglomération en graduant leur niveau de difficulté. Un positionnement global de Caen vis-à-vis de 30 villes de comparaison, choisies en fonction de leur taille et de leur rang dans l'armature urbaine, permet d'apprécier l'importance des difficultés sociales sur le territoire de Caen la mer. Constituant le socle 1 de l'observatoire, les indicateurs retenus font l'objet d'une cartographie précise proposant un véritable panorama démographique et socioéconomique des communes et quartiers de Caen la mer.

Les nouveaux quartiers prioritaires et les quartiers en veille active sortant du dispositif de la politique de la ville font l'objet de « portraits de quartiers » basés sur 80 indicateurs statistiques choisis de façon à englober toutes les facettes du territoire. Les indicateurs retenus forment le socle 2 de l'observatoire des solidarités territoriales. En 2015, l'AUCAME a réalisé 18 portraits de quartiers - 7 pour les quartiers prioritaires et 11 pour les quartiers en veille active - sous la forme de fascicules de 6 pages illustrés de cartes et de photos. L'échelon statistique retenu est l'IRIS, la « brique de base » statistique utilisée en matière de diffusion de données infra-communales. La plupart des informations ont été téléchargées sur Internet, mais certaines données inédites ont été produites directement par le SIG de l'AUCAME après géolocalisation de certains fichiers concernant le logement locatif social, les logements vacants, les équipements et le commerce.

La publication et les « portraits de quartiers » ont été regroupés dans une même pochette et ont été remis aux partenaires de la politique de la ville, le 13 octobre 2015, lors de la séance de signature du contrat de ville 2015-2020. Les documents ont été adressés au niveau national au Ministère de la ville et au CGET, pour valoriser ce travail qui a mobilisé beaucoup de ressources au sein de l'agence.

c) - Observatoire de l'habitat et de l'immobilier : un observatoire qui entre en régime de croisière

Le Conseil d'administration de l'AUCAME a souhaité que le territoire se dote d'un outil méthodologique et technique afin de mieux quantifier et qualifier les faits majeurs mais également d'anticiper les évolutions du secteur en matière d'habitat. Offert à tous les acteurs concernés, l'observatoire de l'habitat constitue l'un de ces précieux outils. En effet, il éclaire la décision politique par sa capacité d'expertise et la mise à disposition de données fiables et significatives.

C'est pourquoi, conformément au programme de travail partenarial 2015-2017, l'AUCAME est mandatée pour finaliser la mise en place un observatoire de l'habitat à l'échelle du territoire métropolitain.

Deux missions ont été conduites pendant l'année 2015 sur le champ de l'observation habitat : la structuration d'un dispositif d'observation à l'échelle de Caen Normandie Métropole et l'actualisation des données en vue de poursuivre les travaux d'observation (élaboration et suivi des politiques locales de l'habitat ; réalisation de note d'observation).

L'actualisation des données en vue de poursuivre les travaux d'élaboration et de suivi des politiques locales de l'habitat

Depuis 2007, l'AUCAME capitalise annuellement (ou tous les deux ans) les bases de données afférentes à l'habitat et actualise, en fonction des études en cours, les indicateurs thématiques d'observation.

L'actualisation de ces indicateurs repose sur deux types de démarches menées simultanément :

Une démarche partenariale :

Dans le cadre de la mise à disposition auprès de l'AUCAME des bases de données afférentes à l'habitat, des conventions ont été signées avec la DREAL Basse-Normandie en vue de disposer des données relatives à la construction neuve, à la commercialisation des logements neufs, au logement locatif social (Répertoire du Parc Locatif Social), ainsi qu'aux données FILOCOM.

D'autres conventions partenariales ont été signées avec d'autres partenaires de l'observatoire habitat : Caen-Métropole (données de l'observatoire du logement neuf en Normandie) ; l'Association Régionale des Bailleurs…

Une démarche de veille technique et juridique :

Afin d'obtenir certaines données ou informations complémentaires dans le domaine du logement aussi bien sur le plan technique que sur le plan législatif, l'observatoire habitat mis en place par l'AUCAME assure, chaque année, une veille technique et juridique.

Les informations collectées proviennent, par exemple, de sites internet référencés (exemple : DREAL des régions avec la mise en ligne gratuite de données sur les prix de l'immobilier) ou encore du réseau des agences d'urbanisme. Il s'agit également de suivre l'actualité législative ou juridique en lien avec le logement et l'habitat.

Les travaux réalisés pour l'année 2015 :

Pour l'année 2015, les travaux et les recherches réalisés ont porté sur :

- L'actualisation 2014 des bases de données constituées à l'AUCAME sur le marché de l'immobilier caennais, mais également sur les territoires de comparaison (agglomérations du Grand Ouest entre autre) :
  - Le marché de la location en 2014 : base de données CLAMEUR sur les prix des loyers au m² et les évolutions des prix et ce, à l'échelle des grandes villes et agglomérations françaises ;
  - L'enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) à la fin 2014 et début 2015 sur plusieurs agglomérations françaises : enquête trimestrielle réalisée et mise en ligne par les DREAL de toutes les régions françaises ;
  - La note de conjoncture immobilière des notaires disponible tous les trimestres : cette production permet de disposer des éléments comparatifs sur les prix de l'immobilier ancien (maisons et appartements) et les évolutions et ce, sur plusieurs villes françaises ;
- Les productions de l'observatoire :
  - Finalisation du cahier des charges de l'observatoire : structuration de l'outil, les modalités de pilotage, d'association et de communication
  - Elaboration d'un PowerPoint sur la structuration de l'observatoire : présentation lors d'une réunion avec les élus référents le 13 octobre 2015. Une fois validé politiquement, les éléments seront présentés au comité technique (groupe de travail restreint) à la fin 2015.
  - Publication d'une note d'observation : « la solvabilité des ménages de Caen la mer face au marché du logement » (octobre 2015).
  - Publication de deux tableaux de bord thématiques (chiffres 2014) sur les marchés des logements neufs issus de la promotion immobilière : Caen-Métropole et Caen la mer (octobre 2015)

Participation au suivi de l'Observatoire du logement neuf en Normandie (OLONN)

L'observatoire du Logement Neuf en Normandie (OLONN) fédère l'ensemble des partenaires, professionnels du logement et de l'immobilier ainsi que les collectivités locales. L'intérêt de la démarche réside dans la connaissance partagée d'indicateurs relatifs à l'échelle de la production de logements neufs et de l'individuel aménagé.

Dans le cadre de son suivi et son évaluation du SCoT, le syndicat mixte de Caen-Métropole a souhaité disposer de façon régulière des données relatives aux champs d'observation de cet organisme. C'est pourquoi, il a mis en place une convention avec OLONN.

L'année dernière, le Syndicat Mixte Caen-Métropole avait sollicité l'expertise de l'AUCAME afin de définir les champs pertinents de l'observation, le périmètre

et la périodicité de traitement des données. Les données issues de cet observatoire sont intégrées dans l'Observatoire Habitat et Immobilier de l'Agence.

Les travaux réalisés en 2015

- Participation à deux conférences présentant les chiffres de l'immobilier neuf organisées par OLONN : le 17 mars 2015 et le 16 octobre 2015 ;
- Appui méthodologique auprès du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole afin de finaliser la convention mise en place en 2014 avec OLONN ;
- Réalisation d'un tableau de bord présentant les principaux chiffres de la promotion immobilière à l'échelle de Caen-Métropole et de Caen la mer en 2014. Ces tableaux seront disponibles courant 2016.

d) - Observatoire du foncier : un outil au service du partenariat pérenne avec l'EPFN, la région Basse-Normandie et Caen-Métropole

L'Établissement Public Foncier de Normandie est à l'origine de la création de l'observatoire foncier régional de Normandie. Dans ce cadre, une convention d'étude entre l'Établissement Public Foncier de Normandie, le Syndicat Mixte de Caen-Métropole et la Région Basse-Normandie a été établie pour mettre en place ce dispositif partenarial d'observation foncière. Les objectifs de ce dispositif d'observation foncière sont d'appréhender les marchés fonciers et les logiques d'acteurs, et leurs évolutions.

L'AUCAME, dont la mission première est l'observation sur son territoire d'assiette, s'inscrit logiquement dans cette démarche partenariale. L'adhésion de l'EPFN au conseil d'administration de l'Agence est une première pierre à cette collaboration

Le partenariat d'observation foncière entre l'EPFN, la région Basse-Normandie, le Syndicat Mixte Caen-Métropole (maître d'ouvrage de cette observation au niveau local) et l'AUCAME se concrétise par un programme de travail d'observation validé par le Comité de pilotage de l'observatoire.

Travail réalisé ou engagé en 2015 :

L'animation de l'observatoire foncier

L'année 2015 a vu la tenue de deux comités de pilotage de l'observatoire foncier qui ont occasionné plusieurs réunions de préparations.

Étant donnée l'élection de nouveaux élus locaux en 2014, le 3ème comité de pilotage, le 27 janvier 2015, a porté sur les enjeux fonciers du territoire de Caen-Métropole, c'est-à-dire la consommation d'espace, les marchés fonciers et les potentiels d'urbanisation. Lors de cette réunion a été distribuée la publication « Synthèse de l'analyse du territoire de Caen-Métropole » achevée à la fin de l'année 2014.

Le 3 novembre 2015 a eu lieu le 4ème comité de pilotage de l'observatoire sur le thème de la densification, thème largement d'actualité avec la loi ALUR notamment. L'objectif de cette demi-journée était de montrer les différents types de densification en s'appuyant sur des exemples choisis sur le territoire du SCoT Caen-Métropole.

Les publications

Le cahier des charges de l'observatoire foncier a été finalisé. Il présente le contexte local et législatif, l'organisation de l'observatoire, ainsi que la structure de l'observatoire.

Deux « Qu'en savons-nous » ont été publiés pour accompagner le 4ème comité de pilotage sur les thèmes de « la densification » et de « la surélévation ».

Le partenariat avec les agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine

Une réunion le 7 septembre à Rouen avec les agences d'urbanisme de Rouen, du Havre et se Seine Aval a permis d'entériner la collaboration des agences de la Vallée de la Seine sur le sujet du foncier et notamment sur le sujet de l'évaluation du potentiel foncier.

Le partenariat des six agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine a également été sollicité pour participer à la mise en œuvre du volet foncier du contrat de projet interrégional « Vallée de la Seine ».

e) - Structuration d'un observatoire des mobilités

Depuis sa création, l'Agence a manié de très nombreuses données chiffrées concernant la mobilité, mais les a collectées et utilisées de manière ponctuelle, en fonction des besoins de ses études.

De plus, l'article L 121-3 du code de l'urbanisme modifié par la loi Alur du 24 mars 2014 précise que les agences d'urbanisme ont pour mission de suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale. C'est pourquoi, les élus de l'agence ont inscrit au programme de travail 2015-2017, la mise en place

d'un observatoire des mobilités. A la fois centre de ressource du territoire et lieu d'échanges des acteurs de la mobilité, les objectifs de cet observatoire sont multiples :

- Centraliser les données en matière de transports et déplacements ;
- Analyser et comprendre les pratiques de mobilité, l'utilisation des modes de transport et leurs impacts ;
- Alimenter les réflexions stratégiques et évaluer les effets des politiques publiques (SCoT, PDU) ;
- Suivre à long terme les évolutions, visualiser et étudier les changements d'habitudes et comportements de mobilité.

Le lancement de l'observatoire des mobilités constitue en outre un élément primordial pour préparer une future révision du PDU de l'agglomération caennaise.

Travail réalisé ou engagé en 2015 :

L'année 2014 a été consacrée à la préfiguration de cet observatoire, consistant en un recensement des données déjà existantes et celles à récolter, ainsi qu'une identification des périmètres de collecte et des fournisseurs de données.

A partir de cet état des lieux exhaustif, l'AUCAME a construit une première liste d'indicateurs qui feront l'objet d'un suivi régulier.

Pour l'année 2015, l'AUCAME s'est consacrée à la structuration opérationnelle de l'observatoire, afin d'aboutir à une mise en route fin 2015, début 2016 de l'outil.

Dans un premier temps, une définition plus précise des contours de l'observatoire a été effectuée, suite aux évolutions des périmètres des collectivités membres et à l'arrivée de nouvelles collectivités au sein de l'agence.

Elle a permis également d'affiner les rendus envisagés dans le cadre de l'observatoire, de réfléchir aux structures de gouvernance, et de coordonner à l'échelle de l'agence les démarches d'observation thématiques. Les contours de l'observatoire des mobilités ont été validés le 27 avril 2015 par les élus référents.

Dans un deuxième temps, l'AUCAME a rencontré l'ensemble des partenaires potentiels de l'observatoire, fournisseurs de données, dans le but de leur présenter la démarche et d'alimenter l'observatoire en données.

A ce jour, l'État, la Région Basse Normandie, l'agglomération de Caen la mer, le Département du Calvados, la Ville de Caen et Kéolis Calvados ont déjà été contactés et/ou rencontrés en ce sens. L'observatoire a fait l'objet d'un enrichissement important en matière de données. Un élargissement du cercle des partenaires, notamment vers les partenaires compétents en matière d'environnement, tels que l'Ademe et AirCOM est prévu.

Le dernier semestre 2015 fut consacré à la construction de la première version du tableau de bord statistique de l'observatoire des mobilités, principal rendu, qui a pour objectif de suivre chaque année un nombre récurrent d'indicateurs afin de mesurer les tendances de mobilités sur l'année écoulée et les évolutions de comportements observés. La présentation de toute cette démarche a fait l'objet d'un premier comité technique avec les partenaires identifiés et rencontrés en fin d'année 2015.

Les exploitations à façon de l'EMD

L'AUCAME exploite pour le compte du groupement de commande Calvados (Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole, Caen la mer et le Conseil Départemental du Calvados) les données de l'enquête ménages déplacements grand territoire du Calvados 2011. A ce titre, elle fait l'objet de demandes d'exploitations ponctuelles de l'enquête pour les différents travaux du groupement de commande.

Travail réalisé ou engagé en 2015 :

L'Agence a poursuivi en 2015 son travail d'exploitation à façon de l'EMDGT. Elle a notamment réalisé des exploitations sur les consommations et émissions des résidents de Cœur de Nacre et du Cingal dans le cadre de l'appel à projet national « Territoires en transition énergétique ».

Des exploitations sur des problématiques plus spécifiques, temps de parcours en transports collectifs des scolaires, et flux de déplacements générés par le CHU, ont été effectuées pour le compte de Caen la mer.

Enfin, une analyse des flux entre les EPCI du territoire de Caen Métropole a été faite sur demande des membres de l'agence.

Exploitation complémentaire de l'EMD : l'impact de la mobilité sur la qualité de l'air dans le Calvados

L'AUCAME s'est vue confier l'exploitation de l'Enquête Ménages Déplacements Grand Territoire réalisée en 2011 sur le Calvados. L'Agence a produit en 2015 une publication spécifique concernant le thème des impacts environnementaux des déplacements des résidents du département.

Pour le compte du groupement de maitrise d'ouvrage Syndicat Mixte Caen Métropole, Viacités, Conseil Général du Calvados (aujourd'hui respectivement Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole, Caen la mer et le Conseil Départemental du Calvados), il a été proposé que l'AUCAME, en charge de l'exploitation de l'enquête, fasse quatre publications spécifiques illustrant les différentes problématiques de mobilité. A ce jour, 4 tomes ont déjà été produits. Ils portent sur les sujets suivant :

- Les déplacements entre les pôles du Calvados (Novembre 2011)
- Les déplacements pour achats dans Caen la mer et le Calvados (Avril 2012)
- Le stationnement dans l'agglomération caennaise (juillet 2012)
- Les déplacements des habitants de Caen Métropole (Septembre 2013)

L'AUCAME a fait perdurer ce travail d'exploitation spécifique de l'enquête en 2014, afin de toujours améliorer les connaissances du territoire en matière de mobilité. Mode de déplacements jusqu'ici peu étudié et pris en compte dans les politiques publiques, l'Agence a produit un cinquième tome sur la pratique de la marche dans le Calvados (Novembre 2014).

Travail réalisé ou engagé en 2015 :

Dans l'optique de valoriser et partager les résultats de l'exploitation sur la pratique de la marche à pied, l'AUCAME a assuré en 2015 la présentation de l'étude « marche » en groupe de travail PDU et commission transports de Caen la mer, ainsi qu'en comité des modes actifs, instance prévue par le PDU qui réunit le milieu associatif concerné.

Par ailleurs, a fin de maintenir cette dynamique et de valoriser les résultats de l'EMDGT Calvados, l'AUCAME a décidé de réaliser un 6ème tome sur une thématique nouvelle : les émissions et consommations énergétiques des déplacements du Calvados. Cette publication fait suite à l'enrichissement de l'EMDGT du Calvados avec l'outil Diagnostic Energie et Emissions de Mobilité (DEEM), produit par le CEREMA et qui associe à chaque déplacement ses équivalents en polluants atmosphériques locaux et gaz à effet de serre. Cette publication est l'occasion de valoriser l'outil DEEM et de s'intéresser aux impacts environnementaux des déplacements. L'objectif de cette exploitation est à la fois de quantifier les impacts environnementaux de mobilité et d'identifier les facteurs de mobilité particulièrement émetteurs.

« Les émissions de polluants et consommations d'énergie des déplacements dans le Calvados » - note de l'observatoire mobilités – novembre 2015, 19 p.

f) - Un nouvel Observatoire du développement durable

L'observatoire du développement durable avait été initialement conçu comme un observatoire de l'agriculture et de l'environnement et c'est sous cet intitulé qu'il apparaît dans le programme de travail partenarial 2015-2017 de l'Agence. Il avait été imaginé notamment comme le support de l'évaluation environnementale du SCOT de Caen Métropole et notamment de la trame verte et bleue.

A la réflexion, il a évolué pour devenir un outil s'intéressant très largement à toutes les caractéristiques écologiques de notre territoire en devenant l'instrument de référence d'analyse du cadre de vie des habitants de la grande aire urbaine caennaise à différentes échelles et selon diverses échéances, à court, moyen et long termes.

En effet, dans la mesure où les besoins de connaissance et de suivi s'avèrent très larges dans un territoire où les données sont plutôt dispersées et peu mises en perspective, cet observatoire se proposera de traiter les thématiques suivantes et leurs interactions :

- Agriculture, sol et eau
- Biodiversité et paysage
- Énergie, air, climat

Outil de connaissance au service d'une prospective, il sera aussi un moyen de rencontre et d'échanges

entre acteurs du territoire, de façon très ouverte. Il pourra être utilisé pour définir les politiques environnementales et les évaluer par des publications permettant de partager des diagnostics, de suivre des évolutions et d'interroger la cohérence des politiques.

Il sera aussi l'outil explicite d'une identité caennaise forte autour de la préservation de ses atouts environnementaux remarquables (littoral, vallée de l'Orne, marais, diversité paysagère…).

Afin de pouvoir mesurer les interactions entre territoires, il est proposé de collecter les données à l'échelle du département.

Le travail de l'agence en 2015

A partir de trois réunions avec les élus-référents, deux priorités thématiques de l'observatoire ont été identifiées:

- Agriculture et alimentation – Enquête auprès des principaux acteurs dès septembre 2015 en vue d'une restitution lors d'un séminaire
- Énergie – Document pédagogique sur les énergies renouvelables – Étude sur les modèles économiques d'autres territoires en transition énergétique (entrée sectorielle)

Au cours de ces mêmes réunions, un cahier des charges de l'observatoire a été défini. Il comprend :

- Un Inventaire des données, cartes, études et publications existantes sur le développement durable du territoire : Aucame - Caen-Métropole – Caen la mer – Ville de Caen
- Un Contact avec les autres agences d'urbanisme de la vallée de la Seine :
  - Faire le point sur l'observation en environnement dans chacune d'elle,
  - Étudier la perspective d'une harmonisation de nos méthodes d'observation.
- Constitution de l'observatoire :
  - Faire la liste des partenaires/fournisseurs de données qui pourraient constituer le comité technique :
  - Dresser une liste d'indicateurs, par thème, à proposer à un premier comité technique

Les contacts avec les fournisseurs de données ont commencé :

- Air'Com le 8 octobre
- Obnec le 13 octobre
- Chambre d'agriculture le 14 octobre
- SAFER le 12 mars
- IBEO lors des conférences de l'eau du Pôle métropolitain (2)

« Agriculture et nature, deux atouts convergents du territoire de Caen-Métropole » : premier document produit par l'observatoire

À partir du portrait de territoire réalisé en 2014 pour CAT du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole, un premier rapport de l'observatoire du développement durable a eu pour objectif de présenter, dans un même document, les données agricoles et environnementales du territoire du SCoT Caen-Métropole afin d'en montrer les cohérences et d'en mettre en exergue les atouts. Le document s'articule en quatre parties :

- L'adaptation historique des paysages ;
- Enjeux de l'agriculture caennaise ;
- Enjeux environnementaux ;
- Multifonctionnalité et complémentarité des espaces.

g) - Observatoire des activités économiques et commerciales

En 2015, l'AUCAME a été officiellement mandatée par ses instances pour organiser l'observation économique sur le territoire de Caen la mer. Cette mission est désormais inscrite au programme de travail partenarial 2015-2017 de l'Agence. Un chargé d'études dédié a été recruté au mois d'octobre pour préfigurer ce travail.

Travail réalisé ou engagé en 2015 :

Une « feuille de route » a été produite en 2015 pour définir et expérimenter une méthode d'observation des zones d'activités, en lien avec les partenaires détenteurs d'informations (URSSAF, CCI, MSA, INSEE etc.) et ceux chargés du développement économique (Caen la mer, SYNERGIA, Calvados Stratégie, CCI etc.). Un travail spécifique a été mené en fin d'année sur les plateformes logistiques pour notamment connaître la configuration et les modalités d'implantation de telles zones économiques sur le territoire.

Enfin, un travail a été conduit en lien avec l'observatoire foncier sur la possible densification des zones d'activités économiques.

2) Production de données géographiques

a) - Mutualisation du S.I.G. de l'AUCAME : donner un accès aux membres de l'Agence et leur offrir des fonctionnalités SIG simples

Des demandes de plus en plus en plus explicites, tant côté Syndicat Mixte Caen-Métropole que côté Direction de l'Habitat, du Foncier et de l'Aménagement, de Caen la mer, ont fait état d'un intérêt manifeste pour une mutualisation d'un système d'information géographique alimenté et géré par l'Agence, mais à disposition des services des collectivités.

Depuis 2012, l'AUCAME a mis en place un ensemble d'outils cartographiques et de services dénommé Gé'Aucame. Ce sont d'abord des applications de cartographie interactives accessibles par Internet. Simples et intuitives, elles ne nécessitent ni installation de logiciels ni téléchargements de données. Elles sont aujourd'hui au nombre de 10 :

- **Gé'Aucame – Carto**, est l'application centrale du dispositif. Elle est réservée aux membres de l'Agence qui peuvent y accéder grâce à un mot de passe délivré lors de la formation initiale. Elle propose de nombreuses données et fonctionnalités tout en restant accessibles à des non-spécialistes.
- **Gé'aucame – Public**, permet au grand public d'accéder aux données diffusées par l'AUCAME et constitue notamment l'outil de diffusion cartographique des données produites par l'Agence et qui bénéficient maintenant d'un statut de données ouvertes (OpenData). Moins fournie en données et en fonctionnalités que Gé'Aucame – Carto, elle permet néanmoins de proposer une large palette d'outils et de données.
- **Gé'Aucame Théma** propose 3 applications qui offrent l'avantage d'être accessible depuis n'importe quel système d'exploitation (windows, ios, linux) et n'importe quel périphérique (ordinateur, tablette, smartphone)
  - « Documents d'urbanisme » offre la possibilité de visualiser l'ensemble des documents d'urbanisme du territoire de Caen-Métropole, d'afficher une information synthétique sur chaque zonage et d'en télécharger les règlements (au format PDF).
  - « Évolution du mode d'occupation du sol » permet de visualiser très simplement l'évolution de l'occupation du sol entre 2001 et 2009 en utilisant un outil de balayage.
  - « OpenEquipements14 » permet d'accéder pour chacun des 8 000 équipements recensés à une fiche synthétique reprenant l'ensemble des informations disponibles (nom, type d'équipement, adresse, coordonnées GPS…).

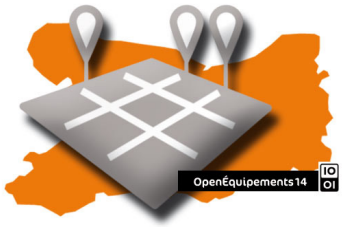

- **Suivi des PLH** : deux applications ont été conçues pour assister les EPCI ayant approuvé un PLH à effectuer le suivi de leur politique. Ces applications (une pour la Communauté de communes « Val ès Dunes », une autre pour la communauté de communes « Entre Bois et Marais »), permettent principalement :
  - de saisir graphiquement des projets de logements et de renseigner leurs caractéristiques,
  - d'effectuer le suivi fin de la livraison de ces projets annuellement.
- **Liaisons douces, Evrecy-Orne-Odon** – outil de saisie : un outil de saisie en lignes des aménagements existants et des projets a été réalisé, pour reporter les aménagements existants ou en projet. Cette saisie en ligne constitue un outil innovant, mis en œuvre de manière expérimentale pour cette étude, permettant de créer un référentiel géographique des liaisons existantes et qui vient enrichir la base de données d'information géographique de l'AUCAME sur les territoires.
- **Élaboration et suivi du PLH de la communauté de communes « Entre Thue et Mue »** : un outil de saisie en ligne de ces projets a été réalisé. Il permet d'enrichir les bases de données du système d'information géographique de l'AUCAME et permettra, à l'instar de ce qui existe déjà pour « Val ès Dunes » et « Entre Bois et Marais », de suivre la livraison de ces projets dans les années à venir.
- **Formation et assistance :** Gé'Aucame, c'est également un accompagnement technique qui passe par une formation initiale et un accompagnement à l'utilisation. Cet accompagnement peut se faire via les guides d'utilisation produits en interne ou par des échanges directs avec l'équipe SIG de l'Agence qui a conçu les outils.

Tout membre de l'AUCAME qui le souhaite peut de-

mander à être formé à l'utilisation de Gé'Aucame (élus et services techniques).

A ce jour, 7 sessions de formation ont eu lieu et ont permis de former une quarantaine d'utilisateurs à Gé'Aucame parmi les services de Caen la mer, Caen-Métropole, Viacités ainsi qu'au sein même de l'AUCAME.

Travaux en 2015

De nouvelles données ont été ajoutées à Gé'Aucame Carto et Gé'Aucame – Théma. L'application sur les documents d'urbanisme a été modernisée et complétée d'informations sur les documents opposables et les procédures en cours.

L'année 2015 a été l'occasion pour l'équipe SIG d'intenses travaux de veille technologique et de développement pour moderniser l'ensemble des applications pour simplifier encore leur utilisation et permettre leur accès depuis tout type de périphérique (Smartphone, tablette et PC) quel que soit le système d'exploitation (Windows, Mac ou Android).

Cette nouvelle génération d'applications a déjà permis de proposer une version modernisée de l'application sur les documents d'urbanisme. La fin de l'année 2015 sera l'occasion de finaliser la nouvelle version de Gé'Aucame – Carto plus complète et plus intuitive. De nouveaux supports d'utilisation seront également produits et de nouvelles sessions de formations seront proposées pour faire face à la demande croissante d'accès au SIG mutualisé de l'AUCAME.

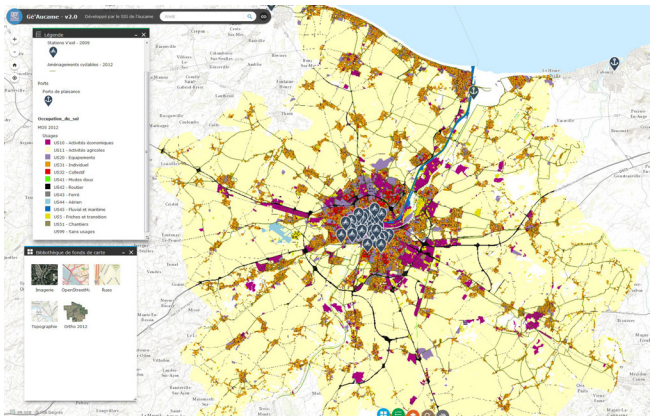

3) Veille et benchmark

Si elle ne donne pas systématiquement lieu à des productions, cette mission est considérée comme très importante dans la mesure où elle est indispensable au développement de la capacité d'expertise et de créativité de l'Agence.

La veille législative, réglementaire et administrative devient progressivement plus importante. En effet, les membres de L'AUCAME, notamment les communautés de communes, sont de plus en plus confrontés à des dispositifs dont la complexité va croissante : lois relatives à l'intercommunalité, l'urbanisme, l'habitat, l'environnement etc. et dont la production s'est accélérée durant la dernière décennie.

La « veille technique » qu'assure l'AUCAME a également pour objectif de maintenir son potentiel d'expertise ainsi qu'une partie du temps de réflexion non spécifiquement affecté à une étude. Cette mission comprend la démarche de structuration documentaire des études produites par l'Agence et des ouvrages ou références acquis par elle.

Cette veille se développe également dans le champ des outils technologiques (SIG, gestion de bases de données etc.) et du développement de nouvelles applications, de techniques d'information et de communication.

Ce travail de veille technique s'effectue également dans le cadre de la participation de l'Agence à des réseaux professionnels, au premier rang desquels on trouve la FNAU. Cette participation est essentielle à la fois pour être informé, mais également pour être partie prenante aux réflexions et aux débats sur l'évolution des questionnements, des méthodes et techniques. Il s'agit également, par des visites et voyages d'études, de faire bénéficier le territoire des expériences, idées et innovations des autres.

a) - Acquérir des connaissances et une culture en matière de rénovation énergétique

A la suite de sa participation au colloque de Brest sur l'avenir des parcs immobiliers issus de la reconstruction et au vu des travaux et débats relatifs à la loi sur la transition énergétique, l'AUCAME a souhaité se faire une culture en connaissant mieux les expériences en la matière.

L'énergie est en effet un sujet émergent à l'AUCAME. Les implications dans l'aménagement urbain sont considérables et pour l'instant peu prises en compte dans les schémas de développement. L'enjeu de l'an-

née 2014 était de se faire une culture sur le sujet. Deux thématiques principales se sont dégagées :

- La question de l'énergie et du changement climatique interroge fortement la manière de conduire les projets d'aménagements, ce qui suppose de nouveaux outils et donc une nouvelle méthodologie de travail, notamment sur l'implantation des bâtiments, leur mixité fonctionnelle et leur compacité, mais aussi tous les modes de transport, en évitant notamment l'étalement pavillonnaire et la multiplication des trajets automobiles.
- Le sujet direct de la rénovation thermique des bâtiments (en particulier ceux de la reconstruction) concerne les communes de Caen Métropole au premier desquelles figure la ville de Caen.
  La désaffection du centre ancien vient en partie d'une mauvaise isolation phonique et thermique.

Travail réalisé ou engagé en 2015 :

- Benchmark sur la question de la rénovation énergétique.
- Participation à la journée d'étude sur la filière méthanisation de la Vallée de la Seine, à Rouen le 22 avril, avec restitution d'une étude de préfiguration du développement d'une filière méthanisation à l'échelle de la Vallée de la Seine. Suite à cette journée, l'AUCAME a réalisé un « 4 pages » sur ce sujet, notamment destiné aux élus qui se posent la question de lancer une unité de méthanisation sur leur territoire.
- Participation aux rencontres Bâtiments d'Avenir organisées par l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE (ARCENE) le 23 avril 2015.
- Rencontres techniques avec Vanida ALLAIN, chef du service développement durable à la ville de Caen : échanges sur un éventuel cadastre énergétique ville de Caen, envoi de documentation, benchmark et veille sur ce sujet.
- Rédaction d'une publication sur la rénovation énergétique du parc de logements : constats, enjeux et acteurs. Cette étude est en cours et sera publiée courant 2016.
- Participation aux ateliers de travail de la ville de Caen pour préparer la stratégie « Cit'ergie » : participation à la rédaction de la stratégie, présentation des travaux transversaux du territoire (observatoire foncier, travail sur les sols, projet LICCO….), relecture du diagnostic du bureau d'étude et des propositions autour du plan d'actions.
- Pour avoir une meilleure connaissance des installations et des enjeux énergétiques de l'agglomération caennaise, l'Agence a visité le site de l'incinérateur de Colombelles : les déchets peuvent en effet devenir une source d'énergie, mais à quelles conditions ?
- Participation à la journée d'étude transition énergétique et territoire, à Rouen le 3 novembre. Le climat a été décrété grande cause nationale en cette année 2015. Dans le contexte de la COP21 et de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'Agence régionale de l'AREHN souhaite apporter aux collectivités territoriales des clés pour relever ce défi de la transition énergétique.

Trois thématiques seront abordées :

- Relever le défi de la transition énergétique par Yannick Régnier responsables de projets énergie et territoires,
- Autonomie énergétique : le pari d'un territoire à énergie positive en France,
- Démarche globale et intégrée de la ville de Malaunay - territoire à énergie positive.

Les enjeux de la rénovation thermique du parc des années 1948 à 1975

Une étude sur les enjeux de la rénovation thermique du parc des années 1948 à 1975 a été inscrite au programme de travail partenarial de l'Agence. Cette dernière connaît une forte imbrication avec les études faites sur la requalification des centres reconstruits, au premier rang duquel celui de la ville de Caen.

Au cours de l'année 2015, un sujet majeur est apparu, celui de la copropriété. L'Agence a réalisé un travail d'investigation sur ce sujet.

N° 80 - Janv. 2016

AUCAME Caen Normandie

QU'EN SAVONS-NOUS ?

LA COPROPRIÉTÉ
UNE ENTITÉ JURIDIQUE COMPLEXE

En France, 7 millions des résidences principales se situent dans un immeuble ou un lotissement en copropriété, soit près d'un quart des résidences principales françaises. Ce parc constitue donc une composante essentielle de l'offre en logement privé, et notamment dans les secteurs les plus urbains.

Pendant longtemps, ce parc apparaissait comme l'un des parents pauvres des politiques locales de l'habitat. A partir des années 1990, la prise de conscience est collective sous l'effet de deux tendances convergentes : le vieillissement du parc et son défaut d'entretien. Si les pouvoirs publics se sont largement saisis de la question de l'intervention auprès de ces immeubles reste difficile et délicate, du fait même du modèle de la copropriété.

Cette publication se propose d'apporter un premier éclairage sur les copropriétés, son fondement juridique et son fonctionnement ainsi que sur les enjeux en matière de politique locale d'habitat.

Qu'est-ce que la copropriété ?

Définition

La copropriété est une organisation juridique du droit de la propriété régi par la loi du10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis. Ce statut s'impose à tout immeuble ou groupe d'immeubles dont la propriété est répartie entre plusieurs personnes. Cette forme existe dès lors que l'immeuble est divisé entre deux propriétaires. Les personnes copropriétaires peuvent être des propriétaires privés ou des personnes morales (bailleurs, état, collectivités,...).

Il existe deux types de copropriété :

La copropriété dite verticale : forme la plus courante, elle correspond à un immeuble collectif divisé en appartement (partie privative) et proposant de parties communes.

La copropriété dite horizontale : système souvent utilisé dans les années 1960 à 1980, elle regroupe un ensemble de maisons individuelles (partie privative), construit sur un terrain en commun (partie commune divisée en zone de jouissance).

La copropriété, une division en lot

Chaque propriétaire possède un ou plusieurs lots de la copropriété. Ce lot comprend une ou des parties privatives et une quote-part des parties communes (ou « tantième » de copropriété). Un lot constitue donc un tout indissociable ; il ne peut être en partage, ni constitué des parties privatives seules ou des parties communes seules.

Les parties communes et des parties privatives d'une copropriété

Les « tantièmes » de copropriété

Part de la propriété possédée par chacun des copropriétaires. Exprimé en pourcentage, il est calculé par rapport à l'ensemble et toutes les parts de l'immeuble. Il définit la part de charges incombant au propriétaire de copropriété et détermine le pouvoir de vote en assemblée générale.

Il existe plusieurs tantièmes (généraux, de chauffage collectif, d'ascenseur,). Cette quote-part se calcule en fonction de critères objectifs sur des éléments objectifs (assiste sur équipements ...).

Les parties privatives = parties du bâtiment et des équipements dont le propriétaire exclusif du copropriétaire

Les parties communes = parties du bâtiment et des équipements dont le droit de jouissance est partagé entre plusieurs d'entre eux

Dans ce cadre, l'AUCAME a engagé des investigations sur la thématique des copropriétés : benchmark, analyse des fichiers fonciers, rédaction d'un QSN, détermination des indicateurs et identification des sources de données mobilisables.

4) Sollicitations des partenaires

a) - Actions de formations

Comme les années antérieures, l'Agence poursuit ses actions de formation aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement au sein d'organismes spécialisés. Au-delà du partenariat que cela permet avec ces organismes, cette participation permet également d'assurer la promotion du territoire auprès des étudiants dans la mesure où les présentations de l'Agence valorisent les expériences locales.

Localement, depuis sa création, des partenariats actifs se développent avec les UFR de Géographie et de Droit de l'Université de Caen - Basse-Normandie, notamment en Master « Aménagement et Recomposition des Territoires », en Master « Urbanisme et Aménagement Durables » et en Master « SIG », mais aussi avec l'Ecole de Management de Normandie (EMN) où l'Agence intervient dans le cadre du Mastère spécialisé DIMT (« Développement, Innovations et Marketing Territorial »). Jean-Philippe BRIAND, Directeur adjoint de l'AUCAME, assure en particulier un cours sur le diagnostic territorial et les dynamiques des territoires et participe à l'accompagnement des « espaces labos ». Cet investissement au sein de l'EMN amène l'AUCAME à conseiller de nombreux étudiants au cours de leur stage sur des sujets en lien direct avec l'activité de l'Agence.

L'AUCAME siège par ailleurs au Conseil d'Administration de l'UFR de sciences-économiques et gestion, géographie et aménagement des territoires (SEGGAT) en tant que représentant extérieur à l'Université pour apporter son expérience et ses compétences.

b) - Contribution à la préparation de la manifestation « Caen cause normand » du 28 avril 2015

A la demande de Monsieur le Maire de Caen, Président de la Communauté d'Agglomération Caen la mer, l'AUCAME a participé au groupe de travail qui a préparé la manifestation « Caen cause normand » qui s'est déroulée le 28 avril 2015 au Mémorial de Caen.

Destinée à démontrer les nombreux atouts de Caen dans le cadre de la future Région Normandie qui verra le jour le 1er janvier 2016, cette manifestation a connu un réel succès populaire, preuve de l'intérêt que les habitants portent à ce sujet stratégique pour l'avenir de leur territoire.

L'Agence a participé à deux réunions de « brainstorming » organisée en Mairie de Caen les 12 et 26 mars 2015. A l'occasion de ces deux réunions, l'Agence a produit deux diaporamas afin d'alimenter la réflexion collective :

- Caen, Capitale de la Normandie ? Éléments pour la réflexion (16 p.) ;
- Caen pour la Normandie – Les atouts du territoire (16 p.).

c) - Contribution à l'animation de la démarche d'élaboration du projet d'agglomération de la CA Caen la mer

Le 20 mai 2015, les services de la Communauté d'agglomération Caen la mer ont sollicité l'Agence afin que celle-ci lui fournisse des éléments de diagnostic dans le cadre de la préparation du futur projet d'agglomération.

Dans un délai court, puisqu'il fallait rendre les éléments au plus tard le 1er juin 2015, l'Agence a rendu un diaporama de 56 pages intitulé « Portrait de Caen la mer », accompagné d'une note de 10 pages sur les enjeux de développement de l'agglomération.

d) - Autres interventions

- Le 22 janvier 2015, le Directeur de l'AUCAME a participé, en tant que membre du jury, à la définition du palmarès interdépartemental 2014 de l'architecture organisé par les CAUE du Calvados, de la Manche et de l'Orne.
- Le 26 janvier 2015, l'AUCAME a présenté l'observatoire foncier qu'elle conduit sous maîtrise d'ouvrage EPFN, Région Basse-Normandie et Syndicat Mixte Caen-Métropole lors d'un atelier « observation foncière » organisé par le club foncier de Haute-Normandie.
- Le 27 janvier 2015, l'AUCAME est intervenue, au nom de la coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine, pour présenter en anglais un diaporama intitulé « How is the Seine Gateway project going on ? » lors du workshop organisé au Havre dans le cadre du programme INTERREG « Weastflows » au sein duquel l'Agence du Havre

(AURH) est fortement impliquée. L'Agence a également assisté au séminaire de restitution finale qui s'est tenu à Bruxelles le 12 février 2015.

- Le 30 janvier 2015, l'AUCAME a participé à une table ronde organisée à Bretteville-l'Orgueilleuse par Calvados Stratégie dans le cadre d'une réunion portant sur le thème « Attractivité économique des intercommunalités du Calvados ? Quels enjeux ? ».
- Le 30 mars 2015 à la Défense, l'AUCAME, impliquée depuis 3 ans dans le dispositif, a assuré la préparation et l'animation de la première matinée des journées d'échanges Fnau – Céréma – CNFPT autour de la mobilité, sur le thème de « Connaitre l'offre de transport pour mieux connaître la demande : Big Data, Open Data, etc ».
- le 9 avril 2015, l'AUCAME est intervenue à Granville à l'occasion du « forum social » pour présenter un diagnostic complet du territoire de l'agglomération.
- le 29 avril 2015, l'AUCAME est intervenue devant le conseil d'administration de l'association « Œuvre Notre-Dame » spécialisée dans la protection de l'enfance, pour présenter un diagnostic complet des forces et des faiblesses de la Basse-Normandie.
- Le 26 mai 2015, le Directeur de l'AUCAME a participé à une table ronde sur le thème des « 20 ans de la ZAC du Long Cours à Louvigny » organisée dans la même ville par la SHEMA.
- Le 12 juin 2015, l'AUCAME a présenté l'étude « l'Europe au plus près des territoires » lors du colloque de la Fédération des Entreprises Publiques Locales de Normandie organisé au Pavillon à Caen, sur le thème « les financements européens en pratique ».
- Fin juillet 2015, l'AUCAME a préparé un diaporama en anglais intitulé « Could (should) the Caen urban area become a smart city », sur le thème de la ville intelligente, à la demande du Vice-président de Caen la mer en charge du développement économique.
- En octobre 2015, sollicitée par l'INSEE, l'AUCAME a effectué une expertise du découpage en « bassins de vie urbains » proposé par l'Institut pour délimiter des espaces de vie du quotidien dans l'agglomération caennaise. Les investigations ont été menées en se basant notamment sur l'exploitation fine de l'Enquête Ménages-Déplacements.
- En novembre 2015, le Directeur a représenté la Présidente lors d'une réunion d'audition organisée par M. Claudy Lebreton, dans le cadre d'une mission confiée par le Premier Ministre sur les questions d'aménagement du territoire et de relations entre l'État et les collectivités.

5) Insertion dans les réseaux

a) - Participation aux travaux des clubs thématiques du réseau de la FNAU

Conformément à ce qui est prévu dans le programme de travail partenarial de l'AUCAME, l'Agence s'attache en permanence à développer son potentiel de culture technique dans le cadre de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) par sa participation à divers clubs thématiques : transports, habitat, géomatique, environnement et communication.

Il convient de souligner que depuis 2013, M. Julien Ravenel, responsable SIG de l'agence est co-animateur du club « géomatique » de la FNAU. Ce club réunit, quatre à cinq fois par an, les spécialistes des systèmes d'information géographique des agences de toute la France.

En outre, au sein du club transport et mobilités, M. Thomas Boureau co-anime un groupe relatif aux enquêtes ménages déplacements (EMD). Ce groupe est chargé de diffuser et faire partager les bonnes pratiques d'exploitations d'EMD entre les agences et de représenter les agences d'urbanisme auprès des services de l'Etat sur les questions d'enquêtes de mobilité (participation aux colloques et aux groupes de travail sur les évolutions à venir des enquêtes ménages déplacements).

En 2014, dans le cadre d'une nouvelle politique des clubs de la FNAU, le Directeur de l'AUCAME a été désigné référent du club géomatique. Dans ce cadre, il a assisté à une réunion de ce club qui s'est tenue à Bordeaux les 25 et 26 juin 2015 dans les locaux de l'A'Urba afin d'évoquer l'apport des SIG dans les documents de planification et notamment les PLUI.

b) - Participation au bureau décentralisé de la FNAU organisé à Mulhouse le 5 et 6 février 2015.

M. Jean Rottner, Maire de Mulhouse et Président de la FNAU, a souhaité que des réunions du Bureau de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme soient organisées régulièrement dans des villes dont les Présidents d'Agence sont membres du Bureau.

Il a initié le mouvement en organisant un premier Bureau à Mulhouse, ville dont il est maire et dont il préside l'Agence d'urbanisme (AURM). A cette occasion, le Bureau était ouvert à tous les Présidents et Directeurs d'agences du réseau.

Cette manifestation, à laquelle ont participé une cinquantaine de personnes, s'est déroulée sur un jour et demi, les 5 et 6 février 2015. La réunion du Bureau à proprement parler a eu lieu le 5 février de 17h00 à 19h30, dans les locaux de la CCI Sud Alsace.

La première matinée a été consacrée à la présentation de l'agglomération mulhousienne et des enjeux auxquels elle est confrontée, puis à un débat sur le thème de la « déprise urbaine ».

L'après-midi ont été organisées des visites de terrains sur le thème de la reconversion de friches (militaire et industrielle) et de la requalification commerciale du centre-ville.

Le vendredi matin a été consacrée à une visite à Bâle (Suisse) ou nous a été présenté le projet d'IBA transfrontalière puis le campus de recherche de l'entreprise pharmaceutique NOVARTIS, véritable musée d'architecture contemporaine à ciel ouvert.

c) - Participation au club « Projet urbain de la FNAU » organisé à Riom (Puy-de-Dôme) du 25 au 27 avril 2015

L'atelier du club projet urbain et paysage de la Fnau s'est tenu du 25 au 27 avril 2015 à Riom dans le Puy de Dôme, à l'initiative de l'Agence d'Urbanisme de Clermont-Ferrand. Durant 3 jours, 10 architectes, 6 urbanistes, 3 paysagiste, 3 spécialistes du patrimoine, 1 ingénieur, 1 géographe, issus de 20 agences d'urbanisme ont étudié la ville de Riom pour proposer des pistes de projet de territoire. Thomas Boureau, responsable des études, a participé à cette session 2015 de l'atelier.

Dans un contexte de métropolisation autour de l'agglomération Clermontoise (agglomération dont Riom ne fait pas partie), la ville souffre d'un manque d'attractivité malgré un centre historique remarquable. La particularité de la ville est une problématique foncière très concrète et immédiate, avec la libération d'ici 2 ans de deux prisons en centre-ville, s'ajoutant aux nombreuses friches industrielles.

Répartis en quatre équipes de projet, les membres du club ont travaillé à différentes échelles : le renouvellement urbain sur les friches pénitentiaires, l'attractivité du centre-ville, la cohérence des projets à l'échelle de la ville et son intercommunalité et l'inscription de Riom dans une démarche métropolitaine. Ces quatre projets ont fait l'objet d'une restitution devant les élus et les acteurs de l'aménagement riomois et clermontois le dernier jour. La presse locale et une équipe TV ont couvert cet évènement.

La participation de Thomas Boureau, Responsable des études à l'AUCAME, à cet atelier est riche d'enseignements pour l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole, que ce soit sur la confrontation d'idées et de pratiques dans le cadre d'un travail collectif que sur les problématiques d'attractivité du centre-ville et de renouvellement urbain sur d'importantes friches abordées au cours de l'atelier.

Une page internet mise en place par l'agence de Clermont-Ferrand permet d'accéder à l'ensemble des documents préparatoires, productions de l'atelier et revue de presse :

https://plus.google.com/u/0/111759693599570777350

d) - Participation au travail collectif de la FNAU sur les systèmes territoriaux régionaux (SYTERE)

Dans le cadre de la fusion des Régions, le Bureau décentralisé de la FNAU qui s'est tenu à Mulhouse les 5-6 février 2015 a décidé de mobiliser les agences d'urbanisme pour réaliser une publication commune sur les nouvelles Régions françaises. Les travaux engagés ont conduit à élaborer un atlas des systèmes territoriaux régionaux (SYTERE) dont une première version a été diffusée lors de la 36ème rencontre des agences d'urbanisme à Lyon les 19-21 octobre 2015. Dans son contenu, l'atlas présente les « chiffres clefs » des nouvelles régions, une analyse des interdépendances territoriales et des questionnements sur les enjeux d'action publique.

Travail réalisé en 2015 :

Dès le départ, l'AUCAME s'est associée à ce projet en participant aux différents workshops organisés par la FNAU et en prenant en charge la partie sur les « chiffres clefs » des nouvelles régions.

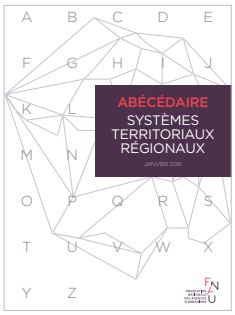

Le travail a conduit à définir 40 indicateurs stratégiques englobant les différentes facettes des régions, à mobiliser les données correspondantes et à réaliser les cartes des nouvelles régions.

A la demande de la FNAU, l'AUCAME a également comparé les nouvelles régions françaises vis-à-vis des régions européennes en termes de superficie, de population et de PIB. Les travaux feront l'objet d'une publication spécifique de l'AUCAME sur la Normandie, en se basant sur les 40 « chiffres clefs » mobilisés dans le cadre du projet SYTERE (parution début 2016, après la fusion des Régions).

e) - Implication de l'agence dans l'organisation et l'animation de la 36ème rencontre de la FNAU à Lyon (19-20 & 21 octobre 2015)

Comme chaque année, l'Agence a été représentée à la 36ème rencontre annuelle de la FNAU, la principale manifestation rassemblant l'ensemble des agences (700 à 800 personnes chaque année) qui se sont tenues à Lyon les 19, 20 et 21 octobre 2015. Le thème en était : « l'individu créateur de ville ».

Cette année, l'AUCAME s'est impliquée dans cette manifestation en s'investissant fortement dans la préparation de la seconde table ronde de la « plénière d'ouverture » à laquelle a participé la Présidente de l'Agence, Madame Sonia de la Provôté. Cette table ronde avait pour thème « l'action publique autrement ».

Les participants étaient les suivants :

- Marc Abadie, Directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts ;
- Bernard Devert, Prêtre, fondateur d'Habitat et Humanisme ;
- Sonia de la Provôté, Vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Caen la mer, Présidente du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole et Présidente de l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole ;
- Jean-Luc Poidevin, PDG de Nexity Villes et Projets.

Face à ce qui apparait comme une « atomisation » du corps social, les politiques publiques peinent à trouver la juste posture. De la ville sensible à la ville durable, de nouveaux horizons et de nouveaux équilibres financiers ne semblent atteignables qu'avec la participation active de toutes les parties prenantes, y compris celle des individus. La fabrique de la ville doit désormais associer maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'usage, mais laquelle des trois doit s'adapter aux autres ?

La table ronde s'est interrogée sur les enjeux et les limites d'un modèle participatif qui semble s'imposer en mobilisant la parole souvent plus que l'action.

f) - Participation au séminaire de rentrée des Directeurs des agences de la FNAU organisée à Besançon les 16,17 et 18 septembre 2015.

Après l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne (AUDC) en 2014, c'est à l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération de Besançon (AUDAB) qu'est revenue la responsabilité d'organiser le désormais traditionnel séminaire de rentrée des Directeurs de la FNAU.

Particulièrement bien organisé et riche, ce séminaire a été l'occasion de découvrir la ville de Besançon et la manière dont traite ses problèmes urbains : traitement d'une friche centre-ville, développement des fonctions de recherche-innovation, gestion patrimoniale suite au classement par l'UNESCO du « Réseau Vauban ». Ce séminaire a également été l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs locaux, élus et techniciens du territoire, et de débattre de manière très ouverte avec M. Jean Rottner, Maire de Mulhouse et Président de la FNAU, des conséquences pour les agences des évolutions législatives récentes et notamment de la loi NOTRe.

Ce séminaire a aussi un permis un débat entre directeurs d'agences sur la manière dont celles-ci s'impliquent dans la création puis dans le programme d'actions des pôles métropolitains.

g) - Participation au Groupe Technique national Occupation du sol à grande échelle

Ce groupe technique national, initié par la DGALN et animé par le CEREMA, a pour objectif de faire émerger une nomenclature nationale pour l'occupation des sols, à partir d'un retour d'expérience notamment sur les objectifs d'usage de données d'occupation des sols et les problématiques d'acquisition et d'entretien de données ainsi que d'harmonisation de nomenclatures.

Il est composé de représentants de l'Etat, des Régions, des plates-formes d'informations géographiques, de Départements, de SCoT, d'Agences d'urbanisme… C'est à ce titre que Julien Ravenel, co-animateur du club Géomatique de la FNAU, a parti-

cipé aux travaux tout au long de l'année 2015. Déjà producteur de deux millésimes d'occupation et participant activement au groupe technique bas-normand sur la production d'une occupation du sol, l'AUCAME a naturellement été proposée pour représenter la FNAU dans ce groupe.

Les travaux menés dans ce cadre ont immédiatement été mis à profit localement et ont notamment permis de définir précisément la préfiguration d'un nouveau mode d'occupation des sols de Caen-Métropole dans le cadre de l'étude Trame verte et bleue portée par Caen-Métropole.

h) - Participation au Groupe national « demande de valeurs foncières (DVF) »

Le Groupe national DVF regroupe aujourd'hui l'ensemble des représentants des « ayants droit au service DVF », voulus par la loi ALUR (24 mars 2014), y compris les services de l'Etat. Ce Groupe national DVF n'a cessé de croître depuis janvier 2014 et d'accueillir de nouveaux utilisateurs. Comptant une trentaine de membres au départ, le groupe réunit une centaine de partenaires aujourd'hui, répartis au sein de 50 structures différentes en France métropolitaine et d'outre-mer.

Le groupe national a mené un intense travail collaboratif de compréhension des données et de ses usages potentiels. Il encourage aujourd'hui une diffusion la plus large possible de la donnée et de l'expertise du groupe à l'échelon régional et notamment auprès des collectivités territoriales au travers de référents régionaux. En Normandie, ce sont l'EPFN et l'AUCAME qui ont accepté de jouer ce rôle.

i) - Participation au forum annuel réseau des utilisateurs des logiciels SIG « ESRI » à Versailles (7 & 8 octobre 2015)

La société ESRI, éditeur de logiciels SIG, dont est équipée l'AUCAME, organise tous les ans différentes manifestations où sont notamment présentés ses nouveaux produits et divers travaux et applications de ses clients.

Depuis plusieurs années, l'AUCAME participe à la conférence francophone d'ESRI qui se déroule traditionnellement à Versailles. Cette présence de l'Agence permet de s'informer des dernières évolutions logicielles mais également d'échanger avec de nombreux utilisateurs sur les méthodes de traitements des données par SIG.

j) - L'AUCAME membre signataire de la convention « CRIGE »

Les acteurs de l'information géographique en Basse-Normandie se coordonnent depuis une dizaine d'années de manière informelle dans le cadre du Pôle Géomatique Normand (PGN). Ce réseau d'échanges de plus de 80 acteurs a permis d'initier la mutualisation d'un certain nombre d'actions via des groupements de commandes (acquisition de référentiels, numérisation de l'évolution du littoral, numérisation des PLU…) ou en régie par un partage d'expertise (convergence cadastrale, catalogage et partage des données…). Plus récemment, en 2012, une plate-forme régionale d'échange de données, GéoNormandie, a été mise en place sous l'impulsion des acteurs du domaine du numérique et de l'information géographique.

Cette organisation informelle fonctionnait plutôt bien, mais restait fragile et insuffisamment dimensionnée pour répondre aux enjeux actuels de l'information Géographique.

Pour faire reconnaître cette organisation collaborative d'acteurs, sans créer une structure de maîtrise d'ouvrage spécifique, l'ensemble des acteurs privés et publics bas-normands ont décidé de se rassembler dans une coordination régionale de l'information géographique, décrite et validée officiellement et conjointement par les principaux acteurs de cette coordination.

C'est ainsi que le 18 mai 2015, la Préfecture de Région Basse-Normandie, la Région Basse-Normandie, le Conseil Départemental de la Manche, le Conseil Départemental de l'Orne, l'Etablissement Public Foncier de Normandie, le Syndicat d'Energies du Calvados, le Syndicat Mixte Manche Numérique, la SAFER et l'Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole ont officiellement signé la Convention pour la Coordination Régionale de l'Information Géographique en Basse-Normandie.

k) - L'AUCAME contributeur à CIRCé

Co-construit par le DREAL Basse-Normandie et la Région Basse-Normandie, le catalogue interactif régional de consultation des études « CIRCé », à l'instar de la plate-forme régionale de l'information géographique « GéoNormandie », se veut un outil de centralisation de la connaissance des études couvrant le territoire bas-normand.

L'objet de cet outil est de référencer en un seul point l'existence des études concernant le

territoire bas-normand, quelle que soit la thématique visée. Cet outil constitue d'ores et déjà une ressource pour l'AUCAME grâce aux nombreuses études en lignes qu'il propose déjà. Celles-ci sont principalement diffusées par les deux coproducteurs de l'outil, mais aussi par le CESER, l'INSEE...

Pour l'AUCAME :

- Opportunité de mieux faire connaître ses travaux.
- Prolongement de la politique OpenData déjà engagée en participant à une meilleure connaissance du territoire, en évitant les risques de doublonner des études existantes.

Par délibération de son Conseil d'Administration en date du 5 mai 2015, l'AUCAME a décidé de signer la charte de fonctionnement du catalogue régional d'études « CIRCé » en précisant que la démarche est inscrite dans le programme de travail partenarial 2015-2017 de l'agence approuvé lors du même Conseil d'Administration.

Travail réalisé en 2015 :

L'adhésion à CIRCé s'est traduite par un fort investissement en 2015 car il fallait saisir l'ensemble des travaux et études réalisés ces 10 dernières années sous maîtrise d'ouvrage directe AUCAME, sachant que la charge de travail sera limitée par la suite.

Pour les études partenariales réalisées par l'AUCAME, il reviendra aux membres de l'Agence maîtres d'ouvrage de décider s'ils souhaitent ou non contribuer eux-mêmes à ce catalogue. Gratuite, l'adhésion présente également l'intérêt, pour l'AUCAME, d'être au courant des travaux des autres partenaires régionaux.

En novembre 2015, il apparaît que l'AUCAME constitue un contributeur important pour CIRCé avec 91 entrées sur 635, soit près de 15 % du catalogue.

l) - Participation aux travaux du CRCOM3S

L'AUCAME est adhérente au CRCOM3S (Comité Régional de Coordination de l'Observation Médico-Sociale, Sociale et Sanitaire) et participe, à ce titre, au Groupe Opérationnel Permanent, le GOP, qui associe l'ensemble des partenaires du réseau.

L'agence d'urbanisme apporte par ailleurs son expertise au CRCOM3S, labellisé centre de ressources politique de la ville par l'État, pour créer et développer un observatoire régional des quartiers à l'échelle de la Normandie.

m) - Participation aux travaux de l'IRD2

L'AUCAME est membre de l'Institut Régional de Développement Durable (IRD2). Elle participe donc aux travaux conduits par l'Institut, dès lors qu'ils ont un intérêt pour les membres de l'Agence.

L'IRD2 travaille à la préfiguration d'un observatoire de la biodiversité qui intéresse l'Agence en tant que structure d'observation du territoire. L'AUCAME a proposé une mutualisation méthodologique et une réflexion de gestion d'ensemble sur les bases de données du territoire.

Projet « sol contre tous »

Le sol est à la base de nombreux services que nous utilisons chaque jour mais pourtant peu d'outils existent qui permettent aux élus locaux de prendre en compte cette multifonctionnalité du sol dans les projets d'aménagement de leurs territoires. Il y a donc une nécessité de mieux connaitre les sols sur lesquels nous évoluons afin de développer des outils susceptibles de nous amener à les utiliser de manière plus adaptée vis-à-vis des services qu'ils sont susceptibles de nous rendre.

Géologie, sites et sols pollués, pédologie, prix du foncier, mode d'occupation, … une grande diversité de données existent sur les sols mais peu d'acteurs ont connaissance de la diversité des données disponibles et de leurs domaines d'application. Et pourtant, ce n'est qu'à partir de la connaissance de l'ensemble de ces données que des modes de gestion intégrée des sols sont possibles.

Le premier axe des applications de « Sol contre tous ?» se concentre donc sur la «caractérisation des sols». L'objectif principal de cet axe est d'assurer une meilleure interconnaissance entre producteurs et gestionnaires de données sur les sols afin de faciliter la mise en place de projets de gestion intégrée des sols.

Travail réalisé ou engagé en 2015 :

Concernant directement le thème des sols, différentes actions ont eu lieu, auxquelles l'AUCAME a participé activement :

- Réalisation d'un « 4 pages » à destination des élus locaux définissant la multifonctionnalité des sols et mettant en valeur des collectivités engagées dans l'intégration de cette multifonctionna-

lité dans leurs projets de territoire.

- Valorisation et ancrage territorial du projet de recherche « essai d'une cartographie des services éco systémiques rendus par les sols : un nouvel outil pour les projets d'urbanisme durable ».
- Journée de sensibilisation des élus locaux « Quel serait l'intérêt d'une meilleure prise en compte de la qualité agronomique des sols dans les documents d'urbanisme et les PLU intercommunaux ? ». Partenariat avec la CCEMS et l'AFPA.
- Organisation d'un atelier d'échanges en collaboration avec le RMT Sols et Territoire et le CEREMA sur la prise en compte du sol dans un projet d'aménagement. Intervention de l'AUCAME sur le MOS et la TVB du SCOT. Développer des outils et démarches permettant de limiter les phénomènes de dégradation des sols : limiter l'imperméabilisation des sols en réfléchissant à des méthodes de densification de l'espace urbain ou de reconversion ou revitalisation de sites urbains délaissés...
- Les méthodes de densification douce - Rencontre chercheur et Groupe d'étudiants du master Urbanisme Durable encadrés par l'ESO Caen sur les méthodes de densification douce - réalisation de panneaux explicatifs à destination des élus locaux. Partenariat avec la DDTM du Calvados (lien avec l'observatoire foncier).
- La revitalisation des centres bourgs : travail d'un groupe d'étudiants du master ARTESO encadrés par des chercheurs du laboratoire ESO Caen et par les trois Parcs Naturels Régionaux de Basse Normandie (lien avec le travail sur la reconstruction).
- La valorisation du patrimoine de la reconstruction comme outil de revitalisation des centres villes : participation le 2 mars 2015 à l'organisation de rencontres régionales sur la thématique des « villes reconstruites » et réalisation d'un cahier synthétisant les apports des différents participants à cette rencontre.
- Participation à l'élaboration du film de sensibilisation (interviews, montage)
- Présentation du travail de l'AUCAME au bilan de l'action « Sol contre tous » le 9 novembre. Choix du thème 2016-2017 en CA élargi de l'IRD2 avec Marc Lecerf, élu-référent de l'AUCAME. Le thème retenu est la valorisation de la biodiversité.

6) Diffusion des données et des connaissances

a) - Site internet de l'AUCAME : principal outil de diffusion des travaux validés de l'Agence

Le site internet de l'Agence www.aucame.fr a été mis en ligne en juin 2008. L'élaboration d'un nouveau programme de travail partenarial a été l'occasion d'engager une réflexion sur son évolution.

La charte graphique de l'agence a été revue en 2011, celle du site a donc évolué en conséquence. Conformément à ce qui était prévu, l'architecture du site a été revue dans le sens d'une plus grande clarté pour les internautes, notamment en ce qui concerne le repérage des documents à télécharger.

Le site a accueilli quelques nouveautés en 2012 et 2013, notamment pour accueillir une rubrique Open-Data et une rubrique SIG.

Face à la montée en puissance des données SIG à télécharger, ce menu SIG a été créé afin de localiser le serveur partagé et de donner accès aux bases de données librement téléchargeables.

b) - Les publications régulières de l'AUCAME

Depuis la création de l'AUCAME, la question des modalités de la diffusion des travaux de l'Agence est un sujet récurrent. Force a été de constater qu'après plus de 6 ans de fonctionnement, la marge de manœuvre laissée à l'AUCAME pour valoriser et communiquer autour de ses productions restait étroite.

Alors que la diffusion des productions obéit à un principe a priori simple (« tous les membres de l'association ont accès aux travaux de l'Agence, dès lors que ceux-ci ont été validés par le C.A. »), les membres ont souligné à plusieurs reprises la méconnaissance relative de ces travaux.

La publication des fascicules « Qu'en savons-nous ? », qui font l'objet d'une diffusion papier et numérique, et dont on constate régulièrement le réel succès, a montré qu'il existait une vraie demande d'information.

L'élaboration du nouveau programme de travail a été l'occasion de prolonger la stratégie de communication de l'AUCAME mise en place depuis 2012. Elle se traduit notamment par le maintien de la gamme des publications récurrentes de l'Agence qui compte quatre formats différents depuis 2014 :

Qu'en savons-nous ?

L'objectif d'une dizaine de publications annuelles est maintenu pour le fascicule de 4 pages « historique » de l'AUCAME, pédagogique et illustré, et qui a pour objectif d'informer rapidement le lecteur sur un sujet particulier.

A ce jour, 10 numéros du fascicule « Qu'en savons-nous ? » (QSN) ont été publiés en 2015 :

- QSN n°70 : « Ville et port » mars 2015 ;
- QSN n°71 : « L'Europe » mars 2015 ;
- QSN n°72 : « La méthanisation » mai 2015 ;
- QSN n°73 : « La ligne Paris-Caen-Cherbourg » mai 2015 ;
- QSN n°74 : « URBACT » juin 2015 ;
- QSN n°75 : « Le Maison de la Recherche et de l'Imagination » juin 2015 ;
- QSN n°76 : « La Ligne Nouvelle Paris-Normandie » septembre 2015 ;
- QSN n°77 : « Le Community Land Trust » septembre 2015 ;
- QSN n°78 : « Faire évoluer les quartiers d'habitat individuel » octobre 2015;
- QSN n°79 : « L'agro-écologie » octobre 2015.

Act'Urba :

Fascicule d'un format variant de 8 à 16 pages permettant de faire l'état des connaissances sur un sujet d'actualité. La périodicité de cette publication étant régulière (de l'ordre de 2 à 3 par an), une déclaration a été adressée au service du Dépôt Légal de la Bibliothèque Nationale de France et un n° ISSN a été attribué à la publication : il figure depuis le N°7, dans les informations légales (au dos du numéro). Aucun numéro du fascicule Act'Urba n'a été publié en 2015.

Les publications des observatoires :

Nouveau fascicule d'un format variant de 6 à 24 pages permettant de publier des résultats issus de l'exploitation des observatoires de l'Agence. Sans périodicité précise aujourd'hui, ce nouveau format se substitue à Act'urba pour ce qui relève de l'observation du territoire.

- Observatoire des solidarités territoriales n°1 : « Les communes et quartiers de Caen la mer – de fortes disparités au sein de l'agglomération », septembre 2015 ;
- Observatoire des solidarités territoriales n°1 : « 7 portraits de quartiers prioritaires et 11 portraits de quartiers en veille active », septembre 2015 ;
- Observatoire habitat n°3 : « La solvabilité des ménages de Caen la mer face au marché immobilier local », novembre 2015.
- Observatoire Mobilité : « les émissions de polluants et consommations d'énergie des déplacements dans le Calvados ».

c) - Événementiels « AUCAME »

« Les conférences de l'Agence d'urba au Pavillon »

A l'automne 2014, la Présidente de l'Agence a fait le constat que si les travaux de l'Agence sont riches et passionnants, ils ne sont aujourd'hui accessibles qu'à un petit nombre d'initiés. Cette connaissance accumulée constitue un « bien commun » du territoire qu'il convient de partager avec le plus grand nombre.

Elle a donc souhaité que l'AUCAME se rapproche du « Pavillon », dont elle souhaite qu'il devienne l'espace dédié au partage et à l'échange sur l'architecture et l'urbanisme d'hier, d'aujourd'hui et demain, tant à l'échelle de la Ville de Caen qu'à celle de Caen-Métropole. Elle a ainsi imaginé que l'Agence puisse y organiser des cycles de conférences sur les thèmes d'observation traités par l'AUCAME.

Depuis octobre 2014, s'engage donc une présence régulière de l'AUCAME au Pavillon dénommée « les rendez-vous de l'Agence d'Urba au Pavillon ». Il s'agit d'organiser des cycles de trois conférences sur un thème particulier afin d'informer tous ceux que cela intéresse et de pouvoir échanger avec eux. Ces conférences se tiennent à un rythme sensiblement mensuel entre octobre et avril de chaque année.

Les conférences en 2015

NOUVELLES FORMES D'HABITER, NOUVELLES FORMES D'HABITAT

Mardi 13 janvier 2015 | 18H30 Cycle Habitat Logement # 3

Avec Patrice Duny, directeur de l'AUCAME

Alors que partout en Europe et à Caen, les acteurs du logement s'interrogent sur la manière de concevoir des quartiers nouveaux « durables », c'est à dire économes en espace et en énergie, mixte au plan générationnel et social, mais aussi et surtout agréables à

vivre et à habiter, deux quartiers de Fribourg (Vauban et Rieselfeld) sont souvent cités pour leur exemplarité. Sur la base d'un film réalisé lors d'une visite d'une délégation caennaise, il s'agira de juger de ce qui est transposable à Caen.

COMMERCE ET MODE DE VI(LL)E

Mardi 2 février 2015 | 18H30

Cycle Ville et commerce # 1

Le commerce est avec l'agriculture l'une des activités les plus anciennes de nos civilisations. La nécessaire concentration de marchands et de clients dans un même site a créé la ville qui fut, jusqu'au XIXe siècle, un espace dense à l'échelle du piéton. La motorisation des déplacements et l'industrialisation ont créé de profondes mutations dans l'organisation du commerce et dans les schémas urbains.

L'apparition de galeries, de grands magasins, puis l'invention de la grande distribution a distendu la ville et vidé les centres villes. L'évolution se poursuit au XXIe siècle et d'autres formes de commerce apparaissent concomitamment à de nouvelles formes urbaines.

LES DÉPLACEMENTS POUR ACHATS DANS LE CALVADOS

Mardi 10 mars 2015 | 18H30 Cycle Ville et commerce # 2

Avec Thomas Boureau, responsable des études de l'Agence d'Urbanisme

La modification des modes de vie a eu des conséquences profondes sur l'aménagement du territoire depuis une cinquantaine d'années. La voiture individuelle, la diffusion de l'habitat pavillonnaire et l'équipement en électroménager ont modifié les comportements d'achats des ménages en faveur des grandes surfaces en périphérie des villes, supplantant progressivement le commerce local. Les données de la grande enquête Ménages Déplacements effectuée en 2010-2011, permettent de comprendre les nouveaux comportements nettement différenciés entre citadins et périurbains, sachant que commerce rime de plus en plus avec distraction.

LES ENJEUX DE L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL DE CAEN MÉTROPOLE

Mardi 7 avril 2015 | 18H30

Cycle Ville et commerce # 3

Avec Patrice Duny, directeur de l'Agence d'Urbanisme

L'agglomération de Caen constitue le premier pôle commercial de Basse-Normandie et le seul à 100 km à la ronde. Sa zone d'influence de 860 000 habitants s'étend donc beaucoup plus largement que celle de villes comme Angers, Orléans ou même Montpellier. L'offre commerciale caennaise est particulièrement développée et l'afflux rapide de surfaces commerciales nouvelles semble désormais dépasser la capacité d'absorption du territoire.

TOUS ACCRO A L'AUTO ?

Jeudi 15 octobre 2015 | 18h30, Cycle mobilité #1

Avec Thomas Boureau, chargé d'études mobilités

Au-delà des clichés sur nos déplacements quotidiens, l'enquête ménages-déplacements menée en 2011, permet de mieux connaître et comprendre les comportements de mobilités des habitants du Calvados. Où ? Comment ? Pourquoi ? Petit tour d'horizon de nos pratiques de déplacements.

LE RYTHME DE LA VILLE

Mardi 24 novembre 2015 | 18h30, Cycle mobilité #2

Avec Thomas Boureau, chargé d'études mobilités

Au gré des saisons, des jours et des heures de la journée, la ville bouge ! Nos modes de vie rythment nos déplacements. L'exploitation de données horaires souvent méconnues, permet de présenter une vision dynamique des déplacements dans l'agglomération caennaise.

MOBILITE/ENERGIE/EMISSIONS

Mardi 15 décembre 29015 | 18h30 Cycle mobilité #3

Avec Thomas Boureau, chargé d'études mobilités

Au lendemain de la COP21 à Paris, les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports sont plus que jamais d'actualité. A l'échelle du Calvados, les premiers résultats de l'exploitation des données du « diagnostic énergie émissions mobilité » (DEEM) nous aident à comprendre l'impact de nos comportements de mobilité sur les consommations énergétiques, la qualité de l'air et la production de gaz à effet de serre.

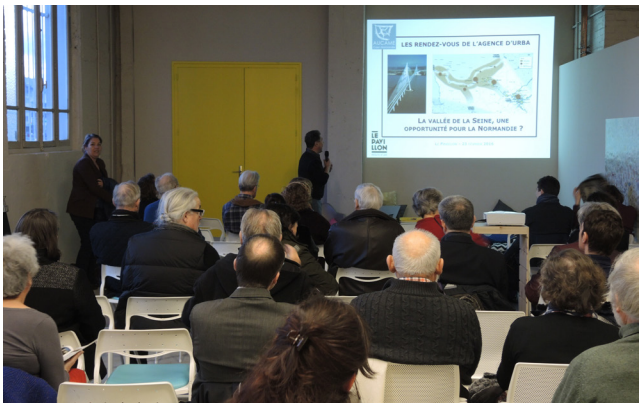

II. Participer à la définition prospective des politiques publiques

1) Planification urbaine

a) - La révision du SCoT Caen-Métropole

L'évolution législative récente a des incidences directes sur les documents de planification, et notamment sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). En effet, en 2013, deux lois supposaient une révision du SCoT Caen-Métropole dans les quatre ans :

- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi ENE ou « Grenelle II ») : les articles 14, 17 et 18 modifient de manière significative les dispositions du code de l'urbanisme qui régissent les SCoT.
- La loi n°2011-12 du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne : elle impose aux SCoT approuvés ou arrêtés d'intégrer les dispositions issues de la loi ENE au plus tard le 1er janvier 2016 par une procédure de révision.

Approuvé le 20 octobre 2011, le ScoT Caen-Métropole est donc visé par ces dispositions. Il devra donc être mis en révision en vue d'une approbation de celle-ci au plus tard à la fin de l'année 2015.

Certaines dispositions désormais imposées par la loi impliquent d'apporter des compléments significatifs au SCoT Caen-Métropole. Les obligations les plus importantes concernent le contenu du DOO. Elles sont les suivantes :

- Préciser les modalités nécessaires à la remise en état des continuités écologiques ;
- Indiquer les objectifs d'offre de nouveaux logements répartis par EPCI ou par commune et préciser les objectifs de la politique d'amélioration ou de réhabilitation du parc existant ;
- Préciser les conditions du désenclavement par les transports collectifs des secteurs urbanisés qui le nécessitent ;
- Mettre en compatibilité le SCoT avec les dispositions du SAGE « Orne Aval-Seulles ».

Une proposition de méthode et un calendrier ont été établis. Ils ont été validés par les élus du Syndicat et la délibération de prescription du SCoT a été approuvée le 5 juillet 2013.

L'année 2014 a été marquée par la publication de loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) qui a eu pour conséquence de modifier les attentes du législateur vis-à-vis des documents d'urbanisme. Si les SCoT ont été très peu impactés par ce texte, il avait lieu de vérifier si celui de Caen-Métropole devait intégrer des nouvelles dispositions. Il en ressort de cette analyse que le SCoT devra être complété sur les points suivants :

- Intégrer le paysage en tant que ressource territoriale, et non plus que sous l'angle de la préservation,
- Prendre en compte tous les modes de transports alternatifs à l'usage individuel à la voiture ainsi que l'ensemble des modes d'habitat,
- Identifier, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation.

Si la loi ENE, dite Grenelle II, avait introduit l'obligation de faire figurer un Document d'Urbanisme Commercial (DAC) dans les SCoT, la loi Alur est venue supprimer cette disposition. En revanche, la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (dite loi PINEL) tend à réintroduire le DAC dans le SCoT mais de façon facultative. Néanmoins, un élément nouveau est apparu : la prise en compte de l'artisanat.

En 2015, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), outre la modification du périmètre de plusieurs régions qu'elle introduit, présente des dispositions sur les intercommunalités qui vont conduire à profondément remanier la carte des EPCI dans le Calvados, avec de probables impacts sur les périmètres de SCoT.

C'est la raison pour laquelle, face à l'incertitude persistante sur le périmètre du futur SCoT Caen-Métropole, les travaux relatifs à la révision ont avancé à vitesse très réduite.

Les travaux en 2015

Les travaux relatifs au SCoT se sont cette année concentrés sur la question de l'urbanisme commercial, dont les élus ont estimé qu'il devait faire l'objet d'une modification du SCoT, avant même la finalisation de la révision.

Dans ce cadre, l'Agence a participé à de multiples réunions techniques et réunions de commissions orga-

nisées sur le sujet de l'urbanisme commercial, en lien permanent avec les services du Pôle Métropolitain.

De multiples hypothèses, conduisant à un travail technique assez lourd, ont été examinées, pour aboutir à un consensus qui s'est dessiné dans le courant de l'automne 2016.

La rédaction de la modification à proprement parler devrait donc débuter à partir de novembre, en vue d'une finalisation dans le premier trimestre 2016.

b) - Élaboration de la Trame verte et bleue du SCOT

Le contexte réglementaire

- 2004 : la France définit sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) suite au constat de l'appauvrissement de la diversité biologique.
- 2009 et 2010, les lois dites Grenelle 1 et Grenelle 2, ainsi que leurs décrets d'application instaurent, afin d'enrayer la perte de biodiversité, l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) par l'État et les Régions dans chaque région française. De plus, les SCoT doivent se doter d'une trame verte et bleue afin d'identifier, protéger voire restaurer les continuités écologiques.
- 2014 : adoption du SRCE par la Région Basse-Normandie.
- Le SCoT de Caen-Métropole devra prendre en compte le SRCE au plus tard le 1er janvier 2016 (Article L.111-1-1 du code de l'urbanisme).

Le contexte territorial

Lors de l'élaboration du SCoT approuvé en octobre 2011, l'agence d'urbanisme de Caen avait cartographié une première approche de la trame verte et bleue du territoire. A l'occasion de la mise en révision du SCOT notamment pour sa mise en conformité avec les lois ENE (Engagement National pour l'Environnement) dites « Grenelle de l'environnement », l'agence a proposé au syndicat mixte de Caen Métropole d'élaborer un mode d'occupation du sol plus fin, avec une nomenclature croisée permettant de bien préciser la couverture et l'usage des espaces – notamment ruraux – afin de pouvoir préciser la trame verte et bleue, lui permettant de diagnostiquer les continuités écologiques et donc d'en proposer la protection, la remise en état voire la reconstitution.

Cette démarche nécessite des précisions notamment sur le linéaire de haies, porteur d'une grande partie de la biodiversité normande. L'agence a donc créé un outil spécifique au territoire dans le cahier des charges de l'étude. Afin d'apporter une lecture qualitative supplémentaire à ces bases de données, un écologue a été demandé dans le groupement de commande afin d'apporter son regard global sur cinq secteurs à enjeux du territoire : la connaissance écosystémique fine de ces secteurs devra permettre aux collectivités d'utiliser cet outil sur les continuités écologiques pour leurs documents d'urbanisme (PLU ou PLUI) et les orientations afférentes. Un volet « animation » a donc été ajouté à cette étude, afin de présenter la démarche et d'en permettre l'appropriation par les élus et les acteurs du territoire.

Cette démarche est très novatrice : outre la nomenclature croisée du mode d'occupation des sols, le fait de joindre une base de données sur les haies et les alignements d'arbres et le regard éco-systémique d'un écologue permet l'établissement d'une nouvelle trame verte et bleue plus fine et donc plus opérationnelle.

Travail engagé en 2015 :

Le travail de l'agence sur la trame verte et bleue en 2015 représente un gros investissement :

1/ Contrôle qualité et finalisation du référentiel d'occupation des sols

- Contrôle qualité du MOS : pour s'assurer de disposer d'un référentiel de qualité et économiser le coût d'une externalisation, l'AUCAME s'est chargée d'assurer, en collaboration avec Caen Normandie Métropole, le contrôle qualité de ce nouveau référentiel géographique. Une application spécifique a été développée permettant de réaliser un contrôle qualité conséquent réparti entre Caen Normandie Métropole et l'AUCAME.
- La mise en cohérence de ce contrôle et la production d'un rapport transmis au bureau d'étude producteur de la donnée ont permis de corriger l'intégralité des problèmes recensés.
- En collaboration avec le bureau d'études producteur, les choix d'intégration du bâti dans la base de données ont été finalisés et produits permettant d'aboutir à la livraison finale du référentiel au mois de juin 2015.

2/ Production de la Trame verte et bleue selon le modèle des IVB

- Définition des six sous-trames et constitution de la matrice écologique de déplacements des espèces cibles.
- Enrichissement de l'occupation du sol pour une meilleure application du modèle des IVB : complément des zones humides, détection de pelouses sèches, intégration de haies issues du référentiel de haies produit conjointement.
- Production des six sous-trames (Milieux agricoles extensifs, Milieux agricoles ouverts, Milieux boisés, Milieux thermophiles, Milieux aquatiques, Milieux humides) à partir du modèle des IVB.
- Production de la trame verte et bleue à partir du modèle des IVB.

3/ Analyse écologique (accompagnement du bureau d'études) :

- Analyse écologique à partir des sous-trames et de la trame verte et bleue.
- Choix de 24 secteurs à enjeux.
- Réunion de présentation et de choix de 6 secteurs à enjeux.
- Suivi de la rédaction des fiches-préconisations par milieu.

4/ Suivi des réunions de Caen-Métropole et transmission pédagogique :

- L'AUCAME a animé les réunions techniques (5 au total) et a assisté aux commissions conduites du SCoT (au nombre de 3), aux comités partenariaux (au nombre de 2) et au bureau du Pôle Métropolitain lorsque ce travail de la trame verte et bleue était présenté.
- Sortie terrain avec les élus de Caen Normandie Métropole et le bureau d'études (vérification du MOS, utilisation des tablettes et expérimentation du travail des écologues) le 2 octobre ;
- Participation à la rédaction d'un 4 pages sur la biodiversité ;
- Préparation et animation du séminaire du 12 novembre à Sallenelles.

2) Habitat

c) - Le Programme Local de l'habitat de Caen la mer

Le 3ème PLH de Caen la mer (2010-2015) arrive à son terme. La Communauté d'Agglomération est dans l'obligation légale de reconduire un 4ème programme. L'élaboration de ce document a officiellement commencé en novembre 2014 par l'organisation d'un séminaire réunissant l'ensemble des acteurs (élus, partenaires et acteurs du dispositif). L'objet de ce séminaire était de faire émerger une culture commune auprès de tous les acteurs sur le thème des grands enjeux de la politique de l'habitat et du logement en ciblant sur l'outil PLH.

Le 1er COPIL de lancement des travaux du futur PLH a eu lieu le 28 avril 2015 en présence des élus, du service habitat de la DGHaFAP. Animée par l'AUCAME, cette réunion a été l'occasion de faire valider les modalités d'élaboration (calendrier), les enjeux pressentis du futur PLH et les études préalables à envisager en amont du diagnostic : le logement abordable et la réhabilitation énergétique.

Travail engagé en 2015 :

- Réalisation d'un PowerPoint pour le 1er COPIL (16 diapositives).
- Élaboration d'une note d'observation sur « la solvabilité des ménages de Caen la mer face au marché immobilier local » (octobre 2015).
- Collaboration de l'AUCAME au suivi de l'étude commanditée par la DDTM du Calvados sur « l'offre et les besoins en petits logements sur le territoire de Caen la mer » (bureau d'études FORS) : participation à 5 comités de pilotage.

Les conclusions de l'étude ont été présentées par le bureau d'études le 6 novembre 2015.

d) - L'élaboration du PLH de la CdC « Entre Thue et Mue »

En date du 6 octobre 2013, la communauté de communes d'Entre Thue et Mue a voté une délibération de prescription d'un Programme Local de l'Habitat. Dans ce cadre, elle a confié l'élaboration de son PLH à l'AUCAME.

Le diagnostic a été réalisé au cours de l'année 2012 et l'élaboration du document est entrée dans sa deuxième phase, c'est-à-dire la construction des orientations stratégiques.

Pour ce faire, l'équipe technique de l'AUCAME procède, depuis le 21 septembre 2015, au recensement précis des projets de logements qui seront livrés sur chacune des communes d'Entre Thue et Mue pendant les six années de mise en œuvre du PLH : 2016-2021. Ce travail de terrain s'est terminé le 9 novembre 2015. Un outil de saisie en ligne de ces projets a été réalisé. Il permet d'enrichir les bases de données du système d'information géographique et de l'AUCAME et permettra, à l'instar de ce qui existe déjà pour Val ès dunes et entre Bois et Marais, de suivre la livraison de ces projets dans les années à venir.

Le dernier trimestre 2015 est consacré à la définition des objectifs de construction neuve à envisager sur le territoire communautaire selon le scénario démographique de développement retenu et l'analyse du recensement précis des livraisons de logements.

L'élaboration du document d'orientations se prolongera sur le premier trimestre 2016. Des comités de pilotage seront animés par l'AUCAME pour accompagner le territoire d'Entre Thue et Mue à la définition de sa politique stratégique en matière d'habitat : orientations, enjeux et actions. Des présentations PowerPoint ainsi qu'un document écrit final seront remis à la communauté de communes.

3) Mobilités et déplacements

e) - Exploitation du logiciel « Freturb » pour approcher le transport de marchandises en ville

Le transport de marchandises en ville, communément appelé « livraison du dernier kilomètre », est une thématique jusqu'ici peu étudiée à l'agence. L'année 2015 fut consacrée à la finalisation des travaux FRETURB dans le cadre des compléments au diagnostic du PDU et à l'amélioration des connaissances de l'agence en matière de logistique urbaine.

Freturb

L'élaboration du diagnostic dans le cadre du PDU de l'agglomération caennaise avait montré la faiblesse des données et plus généralement de la connaissance des problématiques spécifiques aux livraisons de marchandises en ville.

L'exploitation du logiciel de modélisation Freturb s'inscrit donc dans la mise en œuvre des mesures du PDU, et notamment la mesure 3.3.3 « étudier l'opportunité de procéder à des adaptations de la réglementation de la livraison des marchandises en ville et, plus largement, d'étudier avec les acteurs économiques les pistes d'optimisation du transport de marchandises en ville ».

Travail engagé en 2015 :

Après un travail technique de formalisation des données SIRENE et de l'EMDGT Calvados 2011 engagé sur l'année 2014 pour faire tourner le logiciel de modélisation FRETURB, l'année 2015 a porté sur l'exploitation des résultats de modélisation.

Les résultats de cette exploitation ont été présentés le 1er juin 2015 à la Direction des transports de Caen la mer, maître d'ouvrage du PDU, et à M. Joyau, élu référent du PDU pour Caen la mer. Les résultats de cette étude ont montré, entres autres, les faiblesses de l'outil de modélisation en matière d'observation du transport de marchandises en ville. Comme prévu initialement dans le PDU, cette étude a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail PDU transports marchandises réunissant l'ensemble des professionnels du secteur, afin de confronter les résultats de cette étude de modélisation avec la « réalité du terrain » et affiner les problématiques de logistique urbaine, identifiées sur l'agglomération.

f) - Étude sur la logistique métropolitaine

Thématique émergente à l'échelle de la Vallée de la Seine et inscrit dans la DTA de l'Estuaire de la Seine, la logistique est un des axes de travail important de l'année 2015.

Parce qu'elle constitue une thématique transversale, regroupant à la fois des problématiques de mobilité, d'économie, et d'environnement, l'agence a souhaité connaître le fonctionnement des systèmes logistiques et analyser la logistique à l'échelle du territoire métropolitain.

Ce travail vise à améliorer les connaissances du territoire en la matière dans le cadre de la future révision du SCoT et dans la perspective de l'installation d'une possible plateforme logistique multimodale prévue à la DTA.

Travail engagé en 2015 :

En matière de mobilité, l'AUCAME a recensé et quantifier les grands flux de logistique d'échanges avec le territoire métropolitain et analyser les possibilités de connexion de ces flux dans le cadre de l'aménagement possible d'une plateforme logistique multimodale.

La logistique urbaine est le maillon final de ces chaînes de logistique globales. Dans le but d'affiner le travail effectué avec Freturb, l'agence a réalisé en 2015 un travail de benchmark sur les enjeux et solutions existantes en matière de logistiques urbaines. La synthèse de ce travail a fait l'objet d'une publication « Qu'en savons-nous ? » à paraître en 2016.

g) - Schéma des liaisons douces de la Communauté de Communes « Evrecy-Orne-Odon»

La communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » a sollicité l'AUCAME, par courrier en date du 12 septembre 2014, pour réaliser une étude portant sur un schéma de maillage des liaisons douces à l'échelle de la communauté. Cette étude a été inscrite au programme partenarial de travail 2015-2017.

Forte de son expérience acquise sur ces sujets lors de la réalisation du schéma cyclable de Caen-Métropole, l'AUCAME a fait une proposition méthodologique pour l'étude d'un schéma directeur des liaisons douces de la communauté de communes en janvier 2015.

Travail engagé en 2015 :

En parallèle à la proposition méthodologique, l'AUCAME a réalisé un premier travail de reconnaissance de terrain assorti d'une campagne de photographie et d'une mise à jour des informations sur les liaisons douces datant d'une première enquête en 2012 pour le schéma cyclable de Caen-Métropole.

Un premier comité technique de suivi de l'étude s'est tenu à Evrecy le 7 avril 2015 pour présenter cette démarche, les données de cadrages disponibles et l'inscription du schéma des modes doux dans les politiques supra-communautaires. Un outil de saisie en ligne a été réalisé pour reporter les aménagements existants ou en projet. Cet outil innovant, mis en œuvre de manière expérimentale pour cette étude, va permettre de créer un référentiel géographique des liaisons existantes et viendra enrichir la base de données d'information géographique de l'AUCAME sur les territoires. La phase de diagnostic a été aussi l'occasion de rencontrer les services du comité départemental du tourisme pour la mise à disposition des données numériques des chemins ruraux et itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR.

La démarche d'étude retenue et l'outil de saisie en ligne ont été présentés en conseil communautaire le 22 octobre afin que l'ensemble des élus représentants les communes d'Evrecy-Orne-Odon puisse s'en saisir.

Une fois terminée la phase de diagnostic, le comité technique de suivi accompagné par l'Agence, définira les objectifs fonctionnels de son schéma des liaisons douces, puis élaborera, sur plan, le schéma des liaisons douces en prenant en compte l'existant, les objectifs précédemment définis et les orientations supra-communautaires.

Enfin, l'AUCAME réalisera un guide de bonnes pratiques d'aménagements selon la nature du projet et d'un référentiel de coût pour accompagner la mise en œuvre du schéma.

4) Agriculture et environnement

h) - Étude sur le potentiel de développement de l'agriculture périurbaine sur le territoire du SCoT Caen-Métropole

A l'heure où un tiers du territoire agricole français se situe dans les aires urbaines et où la politique régionale européenne devient urbaine, les villes concentrent l'attention des décideurs en ce qu'elles constituent le cœur des enjeux d'adaptation, d'innovation et d'ingénierie permettant le développement territorial et donc la croissance économique.

De nouvelles problématiques apparaissent, notamment celle de la ville alimentaire et agricole. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'alimentation des sociétés des pays industrialisés a connu des mutations profondes qui ont accompagné une évolution des formes urbaines particulièrement marquée vers l'étalement urbain.

Les commerces de centre-ville ont laissé la place à des vastes zones commerciales en périphérie des villes, tandis que l'habitat individuel pavillonnaire grignote les terres agricoles, fabriquant ce que Rem Koolhaas, architecte et urbaniste néerlandais, appelle « la ville générique », libérée de toute identité, de tout lien avec son centre, « simple reflet des besoins du moment ».

Face à l'agriculture, ce mouvement d'étalement urbain pose trois défis :

- comment économiser la consommation d'espace et donc préserver les terres agricoles et leur capacité de production ;
- comment alimenter les villes avec une nourriture de proximité et de qualité notamment dans une perspective de réduction des coûts de transport ;
- comment inciter les acteurs économiques à relocaliser la production, la transformation et la distribution agricoles afin de créer des emplois sur place et de « garder l'argent à la maison » comme l'exprime Johannes Hahn, ancien commissaire européen à la politique régionale et urbaine.

Le travail de l'agence en 2015

Dans ce contexte national et international, la région Basse-Normandie avait proposé à l'agence d'urbanisme de Caen-Métropole de travailler sur une esquisse prospective des parcelles mobilisables pour l'agriculture périurbaine sur le territoire du SCoT de Caen-Métropole.

Le territoire a une double spécificité qui justifie particulièrement de se poser cette question :

- la capacité agricole du territoire constitue une véritable identité de cette plaine normande très productive aux sols d'excellente qualité, ce qui présida au choix d'implantation de la ville. Actuellement tournée vers l'exportation (blé fourrager) ou l'industrie (lin, betterave), l'agriculture autour de Caen n'est pas centrée sur l'alimentation des habitants, ce qui ouvre un vaste champ d'innovation technique, économique et sociale ;
- Caen est, avec Amiens, la ville la plus fortement péri-urbanisée de France : 50 % de la population de l'aire urbaine y vit en dehors de la zone agglomérée (INSEE 2012), ce qui oblige à reconsidérer les politiques d'aménagement en vue d'une économie du foncier.

Ces deux constats sont liés, l'absence de contrainte topographique favorisant l'extension urbaine sur des surfaces agricoles non protégées.

L'étude propose donc trois temps d'étude :

- la présentation des enjeux agricoles du territoire caennais
- la visite d'autres espaces géographiques français et suisses, afin d'analyser comment se planifie ou se met en œuvre une politique favorisant l'agriculture périurbaine, en focalisant sur certains outils réglementaires ou labels spécifiques servant de leviers à des politiques territoriales.
- le cœur de l'étude se situe en troisième partie avec une analyse géo-localisée des potentialités parcellaires selon des critères définis par un comité technique et expérimentée sur un système d'information géographique permettant la production de pondération de chaque critère puis l'élaboration d'une carte synthétique. Il ne s'agit aucunement de la disponibilité foncière mais l'étude devrait déboucher sur la potentialité économique de mise en place d'une filière à partir de critères permettant l'installation de porteurs de projets, la production agricole et la commercialisation selon des circuits courts.

i) - PSDR « FRUGAL » : formes urbaines et alimentation locale

« Pour et sur le développement régional » est un programme de recherche qui étudie le rôle joué par les activités économiques (agriculture et transports notamment) et les espaces ruraux et périurbains dans les dynamiques territoriales. L'Etat et les Régions construisent et cofinancent ce programme et lancent des appels à projets de recherche-développement qui doivent être réalisés conjointement entre les universitaires et les acteurs locaux.

Le PSDR 4 (2016-2019) souhaite répondre aux enjeux actuels de développement agricole et territorial en faisant évoluer les politiques publiques.

Le réseau national « Terres en ville » et le laboratoire « Pacte » coordonnent un programme de recherche intitulé FRUGAL pour « Formes urbaines et gouvernance alimentaire ». Dans le grand Ouest, le laboratoire ESO (Espaces et sociétés) est relais scientifique (ESO Caen pour notre territoire). Ce programme de recherche a été validé par le PSDR 4 en septembre 2015 au plan régional comme au plan national.

Parce que le territoire de Caen est particulièrement intéressant sur le sujet car emblématique d'une plaine céréalière exportatrice dont l'agriculture sert très peu à l'alimentation de la ville, l'AUCAME a accepté d'être l'acteur local du programme « FRUGAL » pour la région de Caen.

Le but est de comprendre l'organisation des flux alimentaires entrant dans le système urbain (de la production à la distribution) de façon à faire évoluer les politiques agricoles périurbaines, en lien avec la logistique et les services correspondants.

L'enjeu est de vérifier si les circuits courts et les pratiques agricoles et alimentaires de proximité peuvent contribuer à relocaliser l'économie et les emplois correspondants, tout en redessinant la ville et le périurbain.

Il reviendra donc à l'Agence de faire le lien entre l'équipe de recherche est les acteurs locaux, afin de diffuser localement les résultats de ce programme.

Le travail de l'agence en 2015

- Participation à l'élaboration programme pour appel à projets à Paris (FNAU) le 6 février, réunion avec les acteurs et chercheurs du grand Ouest pour relire et amender le programme. Travail de relectures successives ensuite jusqu'au dépôt du projet « FRUGAL »
- Présentation aux élus du territoire
  - Présentation en commission Pays Caen Métropole
  - Présentation en commission Aménagement Caen la mer
  - Présentation en bureau Caen métropole
- Participation à l'Assemblée Générale de « Terres en ville » Angers 3 juillet

5) Projets urbains

a) - Poursuite de l'étude partenariale « Plateau Nord », engagée sous l'égide de la CA Caen la mer

Les travaux d'études de la « commission aménagement » du Plateau Nord de Caen ont été conduits en 2012 et 2013 par l'AUCAME dans le cadre d'un large partenariat. Ces travaux ont débouché sur la réalisation d'un document de diagnostic et d'enjeux en février 2013, présenté et validé par le comité de pilotage du Plateau Nord, sous la présidence du préfet de Région et du Président de l'agglomération.

Sur les bases de ce document, l'AUCAME a produit, toujours dans le cadre de la « commission aménagement », des orientations d'aménagements pour le Plateau Nord et un parti d'aménagement à long terme. Ces éléments ont été présentés au comité de pilotage le 14 octobre 2013.

Parallèlement à l'élaboration du parti d'aménagement, Caen la mer a lancé une étude de simulation dynamique de trafic sur le plateau nord afin de mesurer la pertinence des nombreux projets routiers et de les hiérarchiser dans le cadre des évolutions attendues du secteur.

L'AUCAME a été associée à cette étude, dont les conclusions ont été intégrées dans le parti d'aménagement proposé sur le Plateau Nord.

Les élections municipales et le renouvellement des équipes municipales et d'agglomération ont interrompu le processus pour l'année 2014.

Les travaux en 2015

Après l'interruption des études Plateau Nord en 2014, l'année 2015 a été l'occasion de présenter l'avancement des travaux à la nouvelle gouvernance locale et de préparer la traduction opérationnelle du parti d'aménagement :

- 12 mai 2015 : présentation du diagnostic et du parti d'aménagement par l'AUCAME en commission aménagement de Caen la mer.
- 18 septembre 2015 : présentation du diagnostic et du parti d'aménagement par l'AUCAME au comité de pilotage Plateau Nord, présidé M. le préfet de Région et le Président de la communauté d'agglomération Caen la mer.
- Diffusion, le jour de cette réunion, d'un document intitulé « Une vision prospective et partagée du Plateau Nord » daté de Juin 2015, présentant le parti d'aménagement.

Les conclusions de l'étude et les grandes orientations du parti d'aménagement ayant été validées lors de ce comité de pilotage, l'AUCAME a travaillé à leur traduction opérationnelle avec les services aménagement de la communauté d'agglomération et de la ville de Caen. Il a été convenu, pour passer en mode pré-opérationnel, de faire réaliser une étude de programmation et de coordination sur la base du parti d'aménagement. Un cahier des charges pour cette étude est en cours d'élaboration, sous maîtrise d'ouvrage Caen la mer, mais avec un co-financement ouvert. Ce projet de cahier des charges a été discuté par les partenaires lors du comité technique du 4 novembre 2015.

b) - Étude sur la requalification urbaine des centres reconstruits, en lien avec les travaux du club « Prisme »

Les copropriétés : premiers éléments de connaissance

A la suite des travaux sur la rénovation énergétique et sur les centres villes reconstruits, les copropriétés sont apparues comme un acteur incontournable. En effet, ce parc constitue une composante essentielle de l'offre en logement privé, et notamment dans les secteurs les plus urbains.

Aujourd'hui, à l'échelle de Caen-Métropole, ce sujet est peu connu. C'est pourquoi l'AUCAME souhaite se faire une culture sur cette question. L'Agence a par conséquent engagé un travail d'investigations sur le sujet et sur les sources d'informations disponibles, en faisant appel notamment à l'expertise des autres agences du réseau FNAU.

L'objectif est double :

- Appréhender le « monde » de la copropriété : fondement juridique, mode de fonctionnement et identification des enjeux inhérents à ce parc.
- Mieux connaître les copropriétés de Caen-Métropole et détecter les copropriétés dites dégradés ou présentant des risques de déqualification.

L'objectif est de publier, courant 2016, une note d'observation sur les copropriétés de Caen-Métropole (localisation, éléments quantitatifs et caractéristiques physique) avec un zoom, à titre expérimental, sur la question de la dégradation du parc de Caen la mer.

A terme, il serait intéressant d'intégrer un volet « copropriété » dans l'observatoire « Habitat et Immobilier » en cours de structuration.

Travail réalisé ou engagé en 2015 :

- Réalisation d'un QSN : premier éclairage sur les copropriétés, son fondement juridique et son fonctionnement ainsi que sur les enjeux en matière de politique locale d'habitat. Cette publication sera publiée début 2016 ;
- Échange avec l'Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa) sur le montage de leur observatoire des copropriétés ;
- Identification des indicateurs pour structurer la note d'observation et analyse des fichiers fiscaux (MAJIC III) en vue de repérer et de caractériser les copropriétés ;
- Apport d'éléments chiffrés sur les copropriétés à la ville de Caen dans le but de rédiger la convention du Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (Popac)
- Une note d'observation en cours d'élaboration et qui sera publiée courant 2016.

Participation au colloque sur les « Villes reconstruites - Une architecture emblématique, de nouveaux enjeux pour la Basse-Normandie » organisé par le Conseil régional de Basse-Normandie dans le cadre du mois de l'architecture, le 2 mars 2015.

A l'initiative de la Région Basse-Normandie, a été organisé, le 2 mars 2015, dans le cadre du mois de l'architecture un colloque avec pour thème « Villes reconstruites – Une architecture emblématique, de nouveaux enjeux pour la Basse-Normandie ».

Dans le cadre de la préparation de ce colloque, les services de la région ont invité l'AUCAME à organiser la deuxième table ronde de l'après-midi sur le thème « En quoi la requalification des centres urbains des villes reconstruites constitue un enjeu aujourd'hui ? ».

Les participants à cette table ronde ont été les suivants :

- Sonia DE LA PROVÔTE, 1ère adjointe au Maire de Caen chargée de l'urbanisme, de l'habitat et du renouvellement urbain et 2ème Vice-Présidente de Caen la mer chargée de l'aménagement de l'espace, présidente de Caen-Métropole et de l'Agence d'urbanisme,
- Rémy JOLIVALD, directeur de l'urbanisme à la Ville de Caen,
- Laurence LE CIEUX, Ville du Havre,
- Michel DUMAINE, Communauté d'Agglomération du Pays de Flers,
- Patrice DUNY directeur de l'AUCAME,
- Isabelle ROBERGE, Conseil régional de Basse-Normandie.

L'AUCAME s'est donc chargée, en lien avec les services de la Région et l'animateur de la journée, d'inviter les participants, d'organiser la table ronde afin d'identifier les messages à délivrer.

En lien avec les services de la Ville de Caen, l'Agence a participé à la préparation de l'atelier, et notamment à l'intervention liminaire de la Présidente de l'Agence et à celle du Directeur de l'urbanisme de la Ville.

L'Agence a également préparé sa propre intervention sous la forme d'un diaporama de 13 pages, intitulé « L'enjeu de la requalification des centres urbains de la Reconstruction ».

Participation, avec la ville de Caen, au colloque « pour un renouveau du parc immobilier des années 50-70 : de la prise de conscience à la stratégie » organisée par la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, les 6 et 7 octobre 2015.

Suite au colloque organisé par Brest Métropole Océane en 2013, l'agglomération de Saint-Nazaire a accueilli la deuxième édition les 6 et 7 octobre 2015. Il a été organisé avec la participation de Caen, Dunkerque, Flers, Lorient, Saint Nazaire et Brest. Ce colloque consiste à s'interroger et à échanger sur les enjeux que posent ou vont poser les parcs de logements bâtis dans les années 50 à 70, souvent dans le cadre de la reconstruction consécutive à la Seconde Guerre Mondiale.

Ces parcs immobiliers des années 50-70 jouent un rôle majeur dans de nombreuses villes, constituant souvent des quartiers péricentraux, voire centraux, aux fonctions essentielles. Ne constituant pas une priorité d'intervention jusqu'à aujourd'hui, nombre d'entre eux se sont lentement déqualifiés, alors même qu'ils revêtent une place symbolique dans le fonctionnement de la ville et son image, et un rôle majeur dans le fonctionnement des marchés immobiliers locaux, en locatif comme en accession. Pour préserver ou renouveler leur attractivité urbaine et

résidentielle, 3 défis majeurs paraissent s'imposer : la requalification énergétique, la copropriété et les enjeux urbains.

Parce qu'elles concentrent de façon accrue ces problématiques en leur centre-ville et dans l'essentiel de leur péricentre, 6 villes dites « reconstruites » s'associent pour organiser cette rencontre nationale, sous le haut patronage de l'ANAH et de la Caisse des Dépôts.

En novembre 2013, la première rencontre à Brest attirait l'attention sur les problématiques relatives à ce parc privé et soulignait l'urgence d'inviter les copropriétés des années 50-70 à s'engager dans une démarche de rénovation globale. Depuis, des actions ont été lancées par les villes ayant participé à cette rencontre. Le colloque de Saint-Nazaire se proposait de faire état de ces avancées et d'en tirer les premiers enseignements. Le sujet retenu était donc le suivant : de la stratégie à l'action.

Deux thèmes ont été développés :

- **La revitalisation des centres villes et des quartiers de la reconstruction** : ne pas limiter la réflexion à la simple rénovation du bâti mais bien penser le projet à une échelle plus globale intégrant l'espace public, les activités économiques, les équipements et la mobilité.
- **Vers une rénovation globale du parc immobilier des années 50-70 :** les interventions globales, pour des copropriétés, s'avèrent complexe à mettre en œuvre sur les plans technique et financier. L'accompagnement renforcé des collectivités, l'innovation technique ainsi qu'une ingénierie financière adaptée sont des premières réponses qu'il s'agit d'étayer et d'approfondir.

Sur les deux jours de colloque, deux tables-rondes, où Sonia de la Provôté, 1ère adjoint à la Ville en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du renouvellement urbain, est intervenue, ainsi que huit ateliers ont été proposés.

Dans ce cadre, la ville de Caen a sollicité l'Agence pour les accompagner dans l'organisation de ce colloque. C'est pourquoi, l'Agence est intervenue dans deux ateliers :

Atelier n°1 portant sur le patrimoine immobilier des années 50-70 et centre-ville :

Cet atelier, présidé par Laurianne DENIAUD, 1ère adjointe à l'urbanisme, foncier, logement, citoyenneté, participation des habitants et politique de la ville à la ville de Saint-Nazaire, et animé par l'Agence d'Urbanisme de Saint-Nazaire, a réuni au total 6 intervenants.

Dans ce cadre, l'Agence est intervenue pour présenter le cas particulier de Caen où centre ancien et centre reconstruit se jouxtent dans l'espace pour former le centre-ville, ce qui permet de mesurer la performance relative de chaque forme urbaine en termes d'attractivité. Un constat s'impose, c'est le centre ancien qui l'emporte, et une question se pose : et si la reconquête de l'attractivité du centre reconstruit était aussi un enjeu d'espace public ?

L'Agence a produit un powerpoint de 15 diapositives et un article de 6 pages.

Atelier n° 6 : les quartiers de la reconstruction, patrimoine remarquable du XXème siècle ?

Cet atelier a été présidé par Sonia de la Provôté, 1ère adjoint à la ville en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du renouvellement urbain. Cet atelier se proposait de réfléchir à la conciliation des enjeux liés à la conservation des atouts de ce patrimoine (trame urbaine, détails architecturaux, modes constructifs,…) et la ville qui est constamment en mouvement.

Cet atelier a réuni huit intervenants, dont la ville de Caen qui a présenté la mise en place de son AVAP.

Sur demande la ville de Caen, l'Agence d'urbanisme s'est chargée de l'animation de cet atelier. Au-delà de l'animation de l'atelier en lui-même, cette tâche a nécessité pour l'Agence un travail en amont, en collaboration avec la ville de Caen :

- Structurer et organiser la prise de parole de chacun en fonction du déroulement de l'atelier ;
- Contacter et échanger avec les huit intervenants sur le déroulement de l'atelier ;
- Collecter le support de présentation de chaque intervenant afin de le relayer à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire.

En outre, l'Agence a assisté à trois autres ateliers :

- De l'immeuble au quartier : comment réinvestir les cœurs d'îlots ;
- Les habitants du parc des années 50-70 en centre-ville : une approche sociale et sensible ;
- Vers une intervention globale de l'immeuble ou à l'îlot.

6) Aménagement du territoire

a) - Élaboration du diagnostic territorial pour la Communauté de Communes « Cœur de Nacre »

Au début de l'année 2015 et pour marquer le début de la mandature, la Communauté de Communes « Cœur de Nacre » s'est lancée dans une démarche d'approfondissement de la connaissance du territoire de l'intercommunalité afin d'esquisser un projet de territoire abouti et d'adapter ainsi la stratégie du territoire.

Forte de ses expériences en matière d'analyse spatiale, d'élaboration de projets et de sa connaissance du territoire, l'AUCAME a été sollicitée dans la réalisation et l'animation de cette démarche.

L'organisation de la démarche

La proposition technique de l'AUCAME, validée par la communauté de communes, portait sur une période d'intervention qui s'étend de janvier à septembre 2015. Deux instances de suivi des travaux ont été définies :

- Un comité de pilotage, qui s'est réuni trois fois, composé des élus de la commission Aménagement et des techniciens de la communauté de communes (le 3 février, le 30 mars, le 19 mai),
- Un séminaire avec tous les élus du conseil communautaire qui s'est réuni le 6 juillet à la fin de l'élaboration du diagnostic.

L'élaboration du diagnostic

Dans un premier temps, le diagnostic quantitatif et qualitatif a été élaboré avec l'aide des nombreuses bases de données, cartographies et photographies de l'Agence. Il brosse le portrait du territoire suivant différentes thématiques : sa situation dans Caen-Métropole, son histoire, son paysage, sa population, son économie, son parc de logements, ses déplacements, son fonctionnement et ses projets… Plusieurs visites sur le terrain ont permis de mieux appréhender le territoire. Les différentes phases de ce diagnostic ont été validées en comité de pilotage.

Dans un deuxième temps, un séminaire, auquel étaient invités tous les maires des communes, s'est réuni. Animé par l'Agence, ce fut un véritable temps d'échanges entre élus, techniciens de la Communauté de Communes et chargés d'études de l'agence où l'animation autour d'un SWOT (« Strengths, Weaknesses, Opportunites, Threats » ou atouts, faiblesses, opportunités, menaces) a permis de mettre en exergue les inquiétudes et les satisfactions des élus. Les différents projets communaux et intercommunaux ont été également recensés afin de les cartographier.

Le projet

Dans un troisième temps, l'AUCAME a présenté le diagnostic en réunion interne de l'agence afin que tous les collaborateurs partagent la même connaissance du territoire. Puis, une séance de « brainstorming » a permis de faire émerger les enjeux et les orientations du territoire. Suite à cette réunion, de nombreuses recherches d'expériences locales, nationales, voire internationales ont été effectuées afin d'illustrer les orientations proposées et les pistes d'actions associées.

Le document final a été rédigé en octobre, avec pour objectif d'en faire une restitution en conseil communautaire.

b) - Élaboration du diagnostic territorial pour la Communauté de Communes du « Cingal »

L'objectif de cette étude pour la collectivité est de mieux connaître ses ressources et ses caractéristiques, ainsi que de comprendre le fonctionnement de son territoire. Cette démarche a été initiée dans l'optique de construire un véritable projet de territoire, qui pourrait prendre la forme d'un PLUI, et qui se fait au regard des évolutions prochaines des périmètres intercommunaux engendrées par la loi NOTRe.

Forte de l'élaboration du SCoT de Caen Métropole et ayant déjà effectué un diagnostic de territoire en 2013 pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne, l'AUCAME bénéficie d'une connaissance avérée du territoire métropolitain et de ces démarches de diagnostic. Elle possède en outre les outils et les « savoir-faire » nécessaires à la réalisation d'une telle étude.

Une démarche similaire, inscrite au programme de travail 2015-2017, est également réalisée conjointement sur le territoire de Cœur de Nacre.

Travail engagé en 2015 :

Un calendrier prévisionnel a été défini pour l'étude de territoire du Cingal qui répartit le travail selon trois phases distinctes :

- La définition d'une méthodologie commune pour la construction des diagnostics de territoire du Cingal et de Cœur de Nacre (Janvier/Février)
- L'élaboration d'un diagnostic de territoire partagé avec les élus du Cingal (Mars/Juin)
- L'identification des enjeux prégnants pour le territoire et d'éléments de projet pouvant y répondre (Juillet/Octobre)

Ces trois phases d'étude ont couru sur toute l'année 2015 et ont fait l'objet de « jalons », sous la forme de quatre comités de pilotage :

- 17 février 2015 – COPIL n°1 : présentation de la démarche et de la méthode retenue pour l'élaboration du diagnostic de territoire
- 28 avril 2015 – COPIL n°2 : présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du diagnostic de territoire
- 23 juin 2015 – COPIL n°3 (élargi) : présentation du diagnostic complet et réflexion sur les enjeux à partir de la méthode SWOT
- 27 octobre – COPIL n°4 : Formalisation des enjeux et présentations des éléments de projets

Le comité de pilotage était composé de la commission « urbanisme » de la Communauté de Communes du Cingal, le comité de pilotage élargi prenant en compte en sus l'ensemble des maires des Communes du Cingal.

L'étude a sollicité la participation de l'ensemble des compétences et ressources de l'agence : les expertises thématiques des chargés d'études (habitat, foncier, urbanisme, mobilité), les compétences cartographiques de l'agence (pôle SIG), les bases de données (EMDGT Calvados 2011, PIVADIS 2013, MOS 2009, INSEE RP…) ainsi que les observatoires. La troisième phase de l'étude, sur la proposition d'éléments de projet, a fait l'objet d'une réflexion commune de l'agence, sous forme de « brainstorming », mobilisant l'ensemble du personnel de l'agence.

Outre les supports de présentation des différents COPIL, le principal rendu écrit de l'étude diagnostic de territoire est un rapport écrit diffusé en novembre 2015.

III. Contribuer au suivi de la mise en œuvre des politiques publiques

1) Suivi des politiques d'aménagement

a) - Note de suivi et d'actualisation du PLH de la CA Caen la mer et du PLH de l'ex CdC des Rives de l'Odon

Dans le cadre de son programme de travail partenarial 2015-2017, l'AUCAME a été mandatée pour participer au suivi du PLH de Caen la mer.

Ce dernier, couvrant la période 2010-2015, a terminé sa 5ème année de mise en œuvre à la fin 2014. Toutefois, il est important de préciser que le suivi du PLH se fait sur l'année N-1 : l'année 2015 expose donc les éléments de suivi et d'actualisation pour l'année 2014.

De même, le Programme Local de l'Habitat de l'ex Communauté de Communes des Rives de l'Odon a été élaboré en 2007, mais approuvé par les instances communautaires le 13 janvier 2010. L'AUCAME est chargée de son suivi-évaluation.

La communauté de communes des Rives de l'Odon a intégré le 1er janvier 2013 la communauté d'agglomération Caen la mer, mais son PLH est encore en cours d'exécution. Ce dernier couvre la même période que Caen la mer : 2010-2015. Il est donc suivi de la même manière que celui de Caen la mer et restitué devant les instances de la Communauté d'Agglomération.

Travaux réalisés en 2015 :

Suivi 2013 :

- Participation à la conférence intercommunale du logement (03 février 2015) : présentation des éléments de suivi du PLH de l'année 2013 (PowerPoint de 25 diapositives)
- Présentation du bilan annuel 2013 en bureau communautaire (21 janvier 2015) : réalisation d'un PowerPoint (25 diapositives)

Suivi 2014 :

- Élaboration de deux notes de suivi et d'actualisation pour l'année 2014 : actualisation des indicateurs quantitatifs de production ; actualisation des indicateurs de l'observatoire du PLH (démographie, économie, dynamiques immobilières).
- Présentation du bilan annuel 2014 en bureau communautaire (26 novembre 2015) : réalisation d'un PowerPoint (25 diapositives)

b) - Assistance technique à la mise en œuvre et au suivi des deux PLH de « Val ès Dunes » et « Entre Bois et Marais »

A compter de 2015, les deux Communautés de Communes devront suivre les actions programmées dans leur PLH respectif, avec l'obligation de disposer d'un dispositif annuel d'observation et de suivi de la politique de l'habitat.

L'objectif est de renseigner et d'actualiser régulièrement les indicateurs permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des actions et des objectifs du PLH.

Lors de la rédaction du programme d'actions, il e été clairement affirmé que ce suivi est de la compétence des Communautés de Communes.

Néanmoins, dans le cadre de ses missions, l'AUCAME leur a proposé de les aider à réaliser ce travail de suivi-évaluation en fournissant à chacune des deux Communautés de Communes, à partir de 2015, les données chiffrées issues des observatoires de l'Agence et nécessaires à la réalisation de cet exercice annuel.

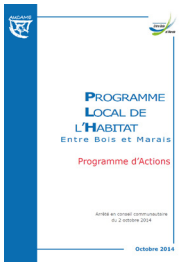

Travaux réalisés en 2015 :

Le PLH de Val ès dunes (2013-2018) :

- Élaboration d'un tableau de bord synthétique actualisant les principaux indicateurs quantitatifs inscrits dans le PLH sur les années 2013 et 2014 : le document actualisé par le pôle habitat de l'AUCAME a été transmis à la communauté de communes Val ès Dunes en novembre 2015.

Le PLH d'Entre Bois et Marais (2013-2018) :

- Élaboration d'un tableau de bord synthétique actualisant les principaux indicateurs quantitatifs inscrits dans le PLH sur les années 2013 et 2014 : le document actualisé par le pôle habitat de l'AUCAME a été transmis à la communauté de communes Entre Bois et Marais en novembre 2015.

2) Suivi des politiques de l'environnement

a) - Suivi du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le schéma régional de cohérence écologique de Basse-Normandie a été adopté par arrêté du préfet de région le 29 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance des 26 et 27 juin 2014.

Le SRCE présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue.

C'est dans le souci permanent d'accompagner les collectivités locales, que le schéma régional de cohérence écologique bas-normand a été construit. Il s'agit d'un document innovant, qui doit servir d'orientation pour la définition des trames vertes et bleues locales. Ce schéma est un guide : il laisse aux territoires leur libre-arbitre en matière de décisions locales.

Travail de l'AUCAME en 2015

L'Agence a participé à toutes les réunions du SRCE de l'année, du comité de pilotage au groupe de travail sur les indicateurs :

- Comité régional à la Préfecture : le comité régional Trame Verte et Bleue s'est réuni le 18 mai 2015. C'était sa première réunion depuis l'approbation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Au cours de cette réunion, deux sujets ont été abordés :
  - l'état d'avancement de la mise en œuvre du SRCE ;
  - un point d'information sur les SDAGE Seine-Normandie et Loire Bretagne, en cours de révision.
- Deux comités techniques réunissant les utilisateurs des données ont été organisés et ont donné lieu à des échanges sur les difficultés à insérer les préconisations du SRCE dans la planification locale.
- Un groupe de travail sur le suivi des indicateurs : à partir d'une grille proposée par la DREAL et le CRBN, a été conduit un examen minutieux de tous les indicateurs et a été opéré le choix de ceux qui sont les plus réalistes et les plus intéressants, avec identification des données et des moyens nécessaires pour les mobiliser.

3) Applications de suivi opérationnel

Afin d'élaborer et de suivre les politiques d'aménagement et de développement et les documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, l'AUCAME développe des applications cartographiques en ligne spécifiques.

- **Suivi de PLH :** deux applications ont été conçues pour assister les EPCI ayant approuvé un PLH à effectuer le suivi de leur politique. Ces applications (une pour la Communauté de communes du Val ès dunes, une autre pour la communauté de communes entre Bois et Marais), permettent principalement :
  - de saisir graphiquement des projets de logements et de renseigner leurs caractéristiques,
  - d'effectuer le suivi fin de la livraison de ces projets annuellement.
- **Élaboration et suivi du PLH de la Communauté de Communes « entre Thue et Mue » :** un outil de saisie en ligne de ces projets a été réalisé. Il permet d'enrichir les bases de données du système d'information géographique et de l'AUCAME et permettra, à l'instar de ce qui existe déjà pour Val ès dunes et entre Bois et Marais, de suivre la livraison de ces projets dans les années à venir.
- **Liaisons douces, Evrecy-Orne-Odon :** un outil de saisie en ligne a été réalisé pour recenser les aménagements existants ou en projet.
- **Contrôle qualité du MOS :** pour s'assurer de disposer d'un référentiel de qualité et économiser le coût d'une externalisation du contrôle qualité, l'Agence a produit une application spécifique. Cet outil a permis de réaliser un contrôle qualité conséquent réparti entre Caen Normandie Métropole et l'AUCAME.

IV. Animer les réflexions prospectives concernant notamment les processus de métropolisation

1) Caen en Normandie

La loi n°2010-1653 du 10 décembre 2010 relative à la Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) visait notamment à conforter le fait métropolitain sur le territoire national, afin, en particulier, de renforcer la compétitivité économique du pays. L'article 20 de la loi créait le « Pôle Métropolitain », nouvel EPCI fermé dont la vocation était de promouvoir un développement durable des pôles, d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, et d'améliorer l'aménagement du territoire infra-départemental et infra-régional. Cependant, trop restrictif dans sa constitution et trop limité dans son champ d'action, le Pôle Métropolitain dans sa version initiale n'a pas connu le succès escompté.

C'est pourquoi la loi n° 2014-58 dite « MAPTAM » promulguée le 27 janvier 2014 a, dans son article 77 consacré aux pôles métropolitains, modifié l'article 20 de la loi RCT de 2010 et assoupli considérablement le dispositif, notamment en permettant au syndicat mixte d'être ouvert et d'être à la carte, tout en lui permettant de choisir les actions qu'il souhaite conduire.

a) - Constitution du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole, sur fond de fusion de la Normandie :

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Participation au groupe de travail de création du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole

Depuis l'automne 2014, a été mis en place un groupe de travail technique pour réfléchir à la configuration d'un Pôle Métropolitain autour de Caen. L'AUCAME participe à ce groupe de travail où il apporte les informations notamment chiffrées et/ou cartographiques dont dispose l'Agence, ainsi que l'état des réflexions au sein du réseau de la FNAU.

Dans ce cadre, l'AUCAME avait recruté en septembre 2014 un étudiant en Master Droit spécialité « Urbanisme et Aménagement Durable » pour mener un travail sur l'armature urbaine de la Normandie. Le travail s'est concrétisé en 2015 par la réalisation d'une typologie des aires urbaines normandes s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs statistiques englobant les différentes facettes du territoire.

Les réflexions qui ont conduit à la création du pôle :

1. A l'origine, le constat a été fait du dynamisme de l'agglomération caennaise et de son rôle d'entraînement pour l'actuelle région qui l'en toure, mais également du fait qu'elle appuie sa centralité sur les forces de ses périphéries :
   - Des territoires touristiques sur les littoraux de la Manche, en Suisse Normande ou dans le Pays d'Auge
   - De villes moyennes et de bourgs mêlant activités industrielles, services et qualité de vie
   - Et au final un tissu économique diffus.
2. Le contexte législatif pousse à la recherche de l'échelle locale pertinente. Mais selon les thématiques, les proximités peuvent varier et il apparaît que l'échelle pertinente ne peut pas être qu'une question de taille critique de population.
3. Un constat fondamental a été fait : la Basse-Normandie présente une singularité, sans doute pas unique, mais réelle, qui réside dans le maillage de villes moyennes qui la caractérise. C'est ce qui ressortait dans un rapport CESER, novembre 2011: « L'avenir des villes moyennes dans le développement de la Basse-Normandie », étude qui rappelait toutefois que «des signes d'effritement semblent se manifester «dans ce semis de villes et de bourgs».
4. Le Pôle Métropolitain paraît un dispositif adapté, notamment parce qu'il permet d'associer Départements et Région, mais également l'armature des villes moyennes et des pôles structurants.
5. Caen concentre objectivement des fonctions métropolitaines dont le rayonnement dépasse largement son bassin démographique en termes de population. Ses fonctions universitaires, ses capacités en recherche et innovation, la concentration des services aux entreprises qu'on y trouve, mais également les équipements structurants, notamment de santé, font objectivement de Caen le « vaisseau amiral » de l'armature urbaine de Basse-Normandie.
6. L'agglomération de Caen se doit et est prête à mettre ses capacités au service d'un réseau structuré et équilibré de villes bas normandes pour jouer un jeu gagnant-gagnant : offrir des services caennais aux autres territoires urbains bas normands et en contrepartie donner à Caen et à son réseau une visibilité européenne de nature à renforcer ses fonctions métropolitaines supérieures au bénéfice de tous, et en particulier de nos entreprises et donc au final de l'emploi de nos concitoyens.

Participation à l'organisation et à l'animation de la réunion du 29 janvier 2015 « Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole – Acte 1

Sur la base des réflexions relatives à la création d'un Pôle Métropolitain, le Maire de Caen, Président de la Communauté d'agglomération Caen la mer, et la Présidente du Syndicat Mixte Caen-Métropole ont pris l'initiative d'organiser une réunion à laquelle ont été conviés tous les EPCI des villes moyennes identifiées dans l'étude du CESER de 2011, ainsi que ceux qui avaient fait part de leur intérêt de la démarche, notamment la Région de Basse-Normandie et les trois Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Cette réunion s'est tenue le 29 janvier 2015 à la Mairie de Caen.

Pour la première fois, 33 EPCI et 13 communes se sont donc réunis en présence du conseil régional, des trois conseils généraux et du bureau de Caen-Métropole pour échanger sur un projet commun de création d'un Pôle Métropolitain.

L'AUCAME a activement participé à la préparation de cette journée, en réalisant notamment un atlas à l'échelle de la Normandie unifiée, présentant la socio-économie de la future région, remis le jour de la réunion.

Éditées sous forme de posters, ces cartes ont été affichées dans la salle où s'est tenue la réunion. L'Atlas et l'exposition ont été particulièrement appréciés par les participants

L'Agence a également présenté, lors de cette réunion, et notamment à partir de l'Atlas, un portrait de la Normandie et du territoire de projet du Pôle Métropolitain, sous la forme d'un powerpoint de 14 diapositives, commenté en réunion.

b) - Participation à la préparation du programme d'actions du Pôle Métropolitain

Comme suite à la réunion du 29 janvier 2015, le Pôle Métropolitain s'est constitué progressivement. Le 3 avril 2015, le pôle a été officiellement créé par les EPCI appartenant précédemment au Syndicat Mixte Caen-Métropole auxquels se sont joints les Communautés de Communes du Pays de Condé et de la Druance, du Pays de Falaise, et de la Suisse-Normande.

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole s'est réuni vendredi 10 juillet afin de formaliser l'entrée de cinq nouveaux membres. Après la Communauté de Communes de Tinchebray et la Communauté d'Agglomération de Saint Lô qui s'étaient prononcées dès le printemps, les intercommunalités de Coutances, Vire et Avranches ont délibéré en faveur de leur adhésion au cours du mois de juin.

En lien avec l'Agence d'urbanisme de Caen (AUCAME), qui a acquis une expertise importante en matière de coopérations métropolitaines dans le cadre du projet Vallée de Seine, un dialogue a été construit pour imaginer des coopérations tangibles et développer des actions utiles au territoire et à son développement. En parallèle, une coordination technique a été mise en place entre Caen-Métropole, l'AUCAME, l'agglomération Caen la Mer et la Ville de Caen. Elle vise à partager l'information utile à la réflexion et l'élaboration de projets métropolitains.

Depuis le printemps 2015, le Pôle Métropolitain a engagé l'élaboration de son programme d'action pour les années à venir. En termes de méthode, le Pôle a choisi de rencontrer chacun des EPCI, membres ou pressentis comme tels afin de recueillir leurs attentes, puis d'organiser des ateliers de travail sur les quatre thématiques qui paraissent constituer une préoccupation commune à tous les EPCI. Ces quatre thèmes sont les suivants :

- Organisation de l'offre de santé,
- Organisation de la mobilité dans la Normandie de l'Ouest,
- L'avenir des centres villes et centres bourgs reconstruits suite à la Bataille de Normandie,
- Le développement touristique.

En dehors du premier thème qui ne relève pas réellement des compétences de l'Agence, l'AUCAME s'est particulièrement mobilisée pour participer à l'organisation et à l'animation de ces ateliers. Les trois premiers ateliers auxquels l'Agence a contribué sont :

- **L'avenir des centres villes et centres bourgs reconstruits suite à la Bataille de Normandie,** qui s'est tenu à Vire le 22 juin 2015 et lors duquel l'Agence a présenté un powerpoint de 15 diapositives intitulé « L'enjeu de la requalification des centres villes de la reconstruction »,
- **L'Organisation de la mobilité dans la Normandie de l'Ouest,** qui s'est déroulé à Caen le 23 octobre 2015 et lors duquel l'Agence a présenté un powerpoint de 22 diapositives intitulé « Atelier mobilité – Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole »
- **Le développement touristique,** qui s'est tenu à Saint-Lô le 27 novembre 2015.

2) Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN)

a) - Suivi du projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN)

À la suite des réflexions sur le Grand Paris a été initié le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), ultime avatar des multiples projets qui depuis le début des années 1990 visent à améliorer les liaisons ferroviaires entre Paris et la Normandie.

Un débat public sur l'opportunité du projet a été organisé entre octobre 2011 et mars 2012. Il a mobilisé de l'ordre de 7000 personnes dans 25 réunions organisées dans différentes villes concernées par le projet.

Ce débat a été particulièrement actif puisque pas moins de 101 « cahiers d'acteur » (contributions écrites de 4 pages selon un format fixe) ont été produits.

A la suite de ce débat, RFF (aujourd'hui SNCF Réseau) a décidé, en avril 2012, d'engager les études en vue de la réalisation du projet.

Le rapport de la commission « Mobilité 21 » intitulé « Pour un schéma national de mobilité durable » publié le 27 juin 2013, a confirmé l'intérêt de la LNPN et a abouti à un phasage du projet.

En novembre 2013, l'Etat a, par lettre de commande ministérielle, demandé à RFF de conduire les études préalables à l'enquête d'utilité publique avec pour objectif la réalisation d'une étape 1 d'ici fin 2016 sur trois sections jugées prioritaires.

Ces trois sections prioritaires, basées sur le scénario dit « AB » élaboré en cours de débat public, sont les suivantes :

- Paris-Mantes ;
- Mantes-Evreux ;
- Rouen-Yvetot.

A ces trois sections prioritaires s'ajoute le principe de la création d'une nouvelle gare à Rouen St Sever.

En revanche, le contournement de Mantes et la séparation des voies vers Rouen-le Havre et vers Caen-Cherbourg (le fameux Y) sont reporté au « projet cible », c'est-à-dire au-delà de 2030.

Enfin, le projet envisage la création de nouvelles gares si les études d'opportunité démontrent leur intérêt :

- Nanterre-la Défense ;
- Achère-Confluence ;
- Evreux.

Dans le cadre des études préalables à la DUP du projet, SNCF Réseau a engagé une série d'ateliers « fonctionnalités », avant de mener en parallèle les premières études d'insertion du tracé et la coordination des études de projets de territoire autour de la ligne.

Outre les travaux menés spécifiquement en 2015, par sa connaissance du dossier LNPN et son implication constante depuis 2010, l'AUCAME a joué un rôle important de sensibilisation et d'information sur le sujet, auprès de ses membres élus, mais aussi dans le cadre du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole et au sein des services de l'agglomération caennaise.

Les travaux en 2015

Les ateliers fonctionnalité SNCF Réseau

L'objectif de ces ateliers est d'affiner les scénarios de desserte des territoires en réinterrogeant les collectivités sur leurs attentes en termes de fonctionnalités (fréquence, desserte, type de clientèle).

Pour cela, un questionnaire très complet a été diffusé auprès des collectivités. À la demande de Caen la mer, l'AUCAME a accompagné la communauté d'agglomération aux ateliers et à la définition des fonctionnalités attendues dans le questionnaire.

Après les ateliers de Paris le 9 mars 2015, Rouen le 9 avril 2015 et Caen 12 mai 2015, le quatrième et dernier atelier de cette vague de concertation sur les fonctionnalités de la LNPN s'est tenu au siège de SNCF Réseau le 9 juin 2015.

Ces ateliers ont permis de définir les attentes en termes de dessertes des différents territoires, en rapport avec la capacité possible supporté par la future ligne. L'implication de l'AUCAME auprès de Caen la mer a permis d'être vigilant sur les intérêts de l'agglomération caennaise dans ce dossier et faire réajuster les première propositions de SNCF réseau dans le sens d'une amélioration de la liaison Paris-Caen. Ces ateliers ont aussi donné l'occasion de mieux définir les attentes du territoire caennais vis-à-vis de la liaison avec Paris, mais aussi pour une réorganisation des liaisons vers les métropoles voisines et la desserte de son bassin de vie.

Les ateliers projets de territoire

Une seconde série d'ateliers, initiés en juin 2015, vise à travailler sur l'insertion territoriale du projet. Pour cela, un premier travail vise à affiner les zones de passage possible en prenant en compte les contraintes naturelles et humaines pour minimiser l'impact du projet. Aucune section prioritaire ne se situant en Basse-Normandie, les acteurs locaux sont peu impliqués sur ce sujet.

En parallèle, SNCF Réseau souhaite réaliser des études pour un projet de territoire autour de la LNPN. SNCF Réseau a mandaté pour cela les différentes agences d'urbanisme des territoires concernés par le projet. Une AMO (le bureau d'étude ACADI et Martin Vannier) a été recruté afin de faire le point sur les projets autour de la LNPN porté par chaque territoire. Il sera ensuite chargé de coordonner le travail commun des agences.

Un premier atelier a eu lieu à Paris le 8 juin pour présenter aux agences d'urbanisme la démarche et l'AMO retenue. L'AUCAME a organisé pour Martin Vannier une rencontre avec les acteurs techniques locaux (Caen la mer, département du Calvados et région Basse Normandie) le 1er juillet 2015.

Une réunion de restitution des entretiens et de présentation du cahier des charges des études de projet de territoire s'est tenue à Paris le 05 novembre 2015.

Un projet de cahier des charges rédigé par l'AMO de SNCF réseau oriente les études de projets de territoire autour de 3 études :

- Étude 1 : Dynamiques de peuplement et d'emploi des territoires impactés par le projet LNPN
- Étude 2 : Potentiels économiques (en particulier immobilier tertiaire) autour des gares existantes et envisagées
- Étude 3 : Systèmes multimodaux de mobilité articulés à la LNPN

Ces études vont être réalisées dans un cadre de travail commun entre les agences de la Vallée de la Seine et feront l'objet d'un financement complémentaire de SNCF Réseau. Chacune de ces études fera l'objet d'un copilotage entre une agence d'Ile de France et une agence normande. L'AUCAME participera à l'ensemble des études, mais la répartition de la charge de travail et du pilotage entre les agences est en cours de définition pour répondre à la commande de SNCF Réseau.

3) Vallée de la Seine

a) - Préparation d'une convention 2015-2017 entre les six agences de la Vallée de la Seine, l'Etat et les trois Régions Ile-de-France, Haute Normandie et Basse Normandie

Le contexte

La coopération des six agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine s'inscrit désormais dans un contexte institutionnel arrivé à maturité. En effet, l'année 2015 a vu l'adoption du Schéma Stratégique de la Vallée de la Seine, puis la signature du Contrat de plan interrégional.

Le Schéma stratégique « Vallée de la Seine », publié en 2015, s'appuie ainsi sur les travaux antérieurs et reflète l'implication de l'ensemble des acteurs qui ont contribué à sa rédaction : agglomérations, chambres consulaires, CESER, universités, Départements…

Ce projet d'aménagement et de développement de la Vallée de la Seine représente l'opportunité d'impulser une dynamique d'activités nouvelles et de projets fédérateurs créateurs d'emplois, en passant en phase opérationnelle et en conduisant des actions concertées entre l'Etat, les trois Régions concernées et leurs partenaires, au profit de l'ensemble des habitants.

La mise en œuvre opérationnelle des orientations du Schéma stratégique se traduit par un Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) signé le 25 juin 2015 et qui couvre la période 2015-2020.

Le CPIER « Vallée de la Seine » développe une stratégie d'ensemble articulée autour de trois axes principaux :

- La gestion de l'espace et le développement durable,
- La maîtrise des flux et des déplacements,
- Le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche.

Le travail de la coopération des six agences d'urbanisme (C6AU)

Après avoir signé une « charte de coopération » en novembre 2014, les 6 agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine (AUCAME, AURH, AURBSE, AUDAS, APUR et IAU-Ile-de-France) ont élaboré en 2015 un « programme de travail collectif pour la période 2015-2017 ». L'AUCAME s'est fortement impliquée dans

l'animation et la concrétisation de cette coopération, en contribuant notamment à :

- La rédaction de la « convention-cadre État / Régions / Coopération des 6 agences d'urbanisme » destinée à calibrer les actions et à définir les modalités de financement des travaux s'inscrivant dans le Contrat de Plan Interrégional État-Régions (CPIER) 2015-2020 de la Vallée de la Seine ;
- L'élaboration d'une fiche « actions » détaillant les propositions d'intervention des 6 agences en matière de tourisme et de valorisation du territoire ;
- La définition des indicateurs et des cartes associées constituant le socle du dispositif commun de suivi des dynamiques territoriales de la Vallée de la Seine.

Le programme de travail collectif de la coopération des six agences identifie les domaines et les projets pour lesquels l'ensemble des Agences d'urbanisme peut être mobilisé. Il fait l'objet d'une déclinaison annuelle. Ces travaux sont corrélés au projet « Vallée de la Seine » et s'inscrivent dans les objectifs du CPIER 2015-2020.

Ainsi, ce programme de travail collectif des six Agences d'urbanisme pour la période 2015-2017 s'articule autour de trois objectifs principaux :

- Développer une expertise et un socle de connaissances communs,
- Répondre collectivement aux sollicitations des acteurs membres des agences,
- Organiser une rencontre annuelle pour faire vivre le partenariat et promouvoir une culture commune du territoire et du projet.

Le contenu de ce programme de travail est précisé annuellement et traduit les souhaits partagés par les membres des agences d'urbanisme et tout particulièrement par l'État et les Régions. Il constitue un complément au programme d'études mutualisé des six agences.

b) - Participation à la Première rencontre des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine à Mantes-la-Jolie le 13 octobre 2015

Le 13 octobre 2015 s'est tenue, à Mantes-la-Jolie dans les Yvelines, la « 1ère rencontre des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine » sur le thème du « développement portuaire et logistique au service du renouveau industriel ».

L'événement a réuni environ 150 personnes du monde des agences, des collectivités et des entreprises.

Rédigé par les 6 agences, un document commun a été réalisé à cette occasion durant l'été 2015. Il a été remis à l'ensemble des participants lors de la rencontre du 13 octobre. Une version a été diffusée localement en novembre 2015.

En lien avec la Fédération des Clubs Logistiques de Basse-Normandie (FCL-BN), l'AUCAME a écrit le chapitre sur la logistique dans l'ouest de la Normandie. L'agence a repris et enrichi les travaux en fin d'année pour réaliser une note d'observation économique sur le sujet, en renforçant la partie « logistique » sur la région caennaise (géolocalisation des entreprises de la filière logistique et des grands établissements du territoire dans l'industrie, le commerce de gros et la grande distribution).

4) Europe 2014-2020

a) - Publication du guide « L'Europe au plus près des territoires »

Il est nécessaire d'aller au-delà des préjugés selon lesquels les financements européens sont compliqués et que les centres de décision à Bruxelles sont loin.

Ainsi, avec la nouvelle programmation 2014-2020, l'Europe propose de nombreux mécanismes en faveur des projets des acteurs territoriaux, collectivités, entreprises, universités ou associations. La stratégie de l'Union européenne se concentre sur la quête d'une croissance durable, innovante et inclusive ; les projets locaux sont donc incités à se renouveler de façon collaborative, en tenant compte de l'impact environnemental et en visant la création d'emplois. Chaque territoire, quelle que soit sa taille, a beaucoup à gagner dans l'élaboration d'une stratégie européenne de territoire.

Les financements vont aux projets qualitativement les mieux préparés.

En ces temps de disette budgétaire, il est normal de porter une attention soutenue aux sources de financement. Cela conduit parfois à réduire l'Europe à un guichet de fonds structurels, désormais sous l'autorité de gestion des Régions. Cependant, les subventions priorisent les projets les plus prometteurs, les plus transversaux et les mieux préparés : une série de compétences nouvelles sont donc indispensables pour la mise en place des projets. C'est là qu'interviennent les outils qualitatifs et méthodologiques européens souvent trop méconnus.

Travaux réalisés en 2015

L'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole a donc rédigé un document sur l'Europe comportant deux grandes parties :

- Comprendre les dernières évolutions de la programmation 2014-2020 et avoir un tour d'horizon rapide sur les institutions et les modes de décision, informations utiles pour préparer un voyage à Bruxelles.
- Regarder la diversité des outils proposés tant par l'Union européenne que par les réseaux associatifs périphériques : tout existe pour accompagner un projet de l'idée à sa consécration. Sans exhaustivité, le repérage proposé permet de donner envie d'Europe et d'en saisir les clés à partir de 40 fiches classées selon une approche projet.

b) - Participation au projet INTERREG France Manche Angleterre « ITED » porté par le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole

ITED est un projet transfrontalier INTERREG France Manche Angleterre qui a été présenté lors du premier appel à projets INTERREG Transmanche.

Il est fondé sur une problématique commune partagée par les ports accueillant des navires de passagers (ferrys et croisières) en Normandie – à Caen-Ouistreham, au Havre et à Cherbourg – et dans le Hampshire et le Dorset – à Southampton, Portsmouth et Bournemouth/Poole. Chacun accueille de nombreux passagers qui y passent sans s'arrêter.

Le projet vise à créer un espace touristique commun, dont les ports par lesquels transitent les visiteurs sont les territoires d'entrée, afin de créer une stratégie permettant d'attirer les passagers dans les villes et leurs hinterlands pour en faire des visiteurs et des touristes.

Un projet à trois dimensions :

- Passer de ports d'embarquement ou d'escale à des ports de destination.
- Créer de nouvelles formes de tourisme en lien avec les nouvelles tendances et les nouvelles technologies.
- Créer une attractivité transmanche et donc une image commune entre la Normandie et le sud de l'Angleterre.

Le projet tend ainsi à atteindre des objectifs de croissance du nombre de visiteurs dans les villes-ports et leurs hinterlands et d'accroître l'activité économique et l'emploi liés au tourisme transfrontalier.

Quatre objectifs opérationnels ont été identifiés :

- Créer une stratégie commune de communication et de marketing touristique transfrontalier
- Créer une industrie touristique transfrontalière pour améliorer l'emploi, la croissance économique et l'inclusion sociale

- Développer les mobilités et le transport pour le développement du tourisme
- Concevoir les outils numériques au service de l'expérience du visiteur.

Les objectifs sont sous la coresponsabilité d'un partenaire anglais et d'un partenaire français. L'idée est d'expérimenter des actions-pilotes en lien avec les acteurs de terrain.

Travaux réalisés en 2015

L'AUCAME s'est investie dans ce projet, d'abord pour assister le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole dans la définition du programme, puis comme partenaire français « comme les autres », pour prendre en charge, avec la « Bournemouth School of tourism ». côté anglais, la constitution d'une base de connaissances touristiques communes de part et d'autre de la Manche.

Dans ce cadre, l'Agence a eu de multiples contacts avec son partenaire anglais et s'est rendue à Bornemouth pour établir, avec nos partenaires anglais, la méthode de mise en œuvre de cet observatoire transfrontalier (23 février 2015).

L'Agence a également constitué le dossier technique et financier demandé, selon les prescriptions européennes telles qu'elles nous ont été fournies et expliquées par les services du Pôle Métropolitain.

L'Agence a enfin assisté à la réunion de tous les partenaires français et anglais qui s'est tenue à Caen le 28 avril 2015, en préalable au dépôt du dossier, le 8 mai 2015.

Ce projet n'a finalement pas été retenu par la Commission européenne.

c) - Appui technique auprès de la ville de Caen dans la candidature à l'appel à projet URBACT III

Lancé en 2002, URBACT est un programme d'échange d'expériences entre villes européennes souhaitant partager leur savoir-faire et le diffuser auprès de tous les acteurs des politiques urbaines. A ce jour, les projets en cours mobilisent 500 villes de 29 pays, soit environ 7 000 participants actifs. Au cours de la programmation européenne 2014-2020, deux appels à projets URBACT sont prévus. Le premier était à déposer en juin 2015 et le deuxième se fera courant 2018.

En automne 2015, la ville de Caen avait déposé, en partenariat avec quatre autres villes (Portsmouth, Palerme, Gdansk et Würzburg) une proposition autour des enjeux de la reconstruction avec des villes qui ont été détruites au cours de la Seconde guerre mondiale. Caen s'était positionné en tant que chef de file d'un projet nommé « Phœnix », symbolisant une nouvelle renaissance de ces quartiers.

Dans ce cadre, la ville de Caen avait sollicité l'appui technique de l'Agence pour les aider à répondre au premier appel à candidature lancé par le secrétariat URBACT.

Au total, 99 projets ont été déposés parmi lesquels 21 ont été retenus par les autorités européenne. Ces derniers ont obtenu une note égale ou supérieure à 80 sur 100. Avec une note s'élevant à 70, le dossier de la ville de Caen, jugé pourtant très bon, n'a malheureusement pas été retenu.

Travaux réalisés en 2015 :

- Aide à la rédaction du dossier d'appel à candidature en collaboration avec la ville de Caen ;
- Participation aux réunions partenariales, organisée par la ville de Caen et avec la participation de la Région Basse-Normandie et du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole.
- Participation à la Première Rencontre des villes partenaires, organisée par la ville de Caen le 29 et 30 avril 2015, en présence de représentants des villes de Portsmouth et de Gdansk.
- • Rédaction d'un QSN « URBACT, un réseau d'échange entre villes européennes », publié en juin 2015.

Annexes

1. Budget prévisionnel 2015 (rappel)

Approuvé par l'Assemblée Générale du 2 décembre 2014

BUDGET PREVISIONNEL 2015 (Recettes)

	BP 2015	BP 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
Subvention Etat DGALN	106 000 €	160 000 €	161 319 €	164 119 €
Subvention Caen la mer	110 000 €	50 000 €	50 000 €	60 000 €
Subvention Caen-Métropole	142 000 €	142 000 €	92 000 €	92 000 €
Subvention Conseil Régional	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Subvention Viacités	- €	70 000 €	50 000 €	45 000 €
Total subventions d'exploitation	**403 000 €**	**467 000 €**	**398 319 €**	**406 119 €**
Cotisations	**544 158 €**	**545 658 €**	**545 252 €**	**542 401 €**
Etudes vendues	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Transferts de charges	**10 400 €**	**11 200 €**	**15 793 €**	**19 992 €**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**957 558 €**	**1 023 858 €**	**959 364 €**	**968 512 €**
Produits financiers	**3 442 €**	**4 142 €**	**5 078 €**	**7 351 €**
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**- €**	**30 000 €**	**- €**	**24 762 €**
TOTAL DES PRODUITS	**961 000 €**	**1 058 000 €**	**964 442 €**	**1 000 625 €**

BUDGET PREVISIONNEL 2015 (Dépenses)

	BP 2015	BP 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
Achats non stockés	**23 300 €**	**30 550 €**	**23 610 €**	**41 637 €**
Services extérieurs	**143 800 €**	**157 450 €**	**165 145 €**	**202 162 €**
Impôts, taxes et assimilés	54 700 €	60 000 €	59 963 €	47 548 €
Salaires bruts	484 000 €	515 000 €	491 638 €	452 847 €
Rembours TC +IJ	1 400 €	1 400 €	3 790 €	4 364 €
indemnités stagiaires	7 000 €	1 700 €	2 702 €	1 310 €
indemnités ruptures			6 669 €	
provisions congés et RTT	500 €	500 €	1 841 €	5 409 €
Charges sociales	235 300 €	250 400 €	284 645 €	224 152 €
Total salaires, charges et taxes	**782 900 €**	**829 000 €**	**851 248 €**	**735 630 €**
Dotation aux amortissements	**11 000 €**	**11 000 €**	**21 624 €**	**22 644 €**
Autres charges	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**961 000 €**	**1 028 000 €**	**1 061 627 €**	**1 002 073 €**
Charges financières	**- €**	**- €**	**4 858 €**	**2 260 €**
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**- €**	**30 000 €**	**- €**	**- €**
TOTAL DES DEPENSES	**961 000 €**	**1 058 000 €**	**1 066 485 €**	**1 004 333 €**

2. Liste des travaux produits par l'AUCAME depuis le 1er janvier 2015

10 publications périodiques diffusées ou remises aux membres, 40 pages

date	Titre publication	Nb. pages
Mars 2015	Ville et port : comment le maritime se dessine dans la ville ? - n°70	4
Mars 2015	L'Europe au service de nos territoires - n°71	4
Mai 2015	La méthanisation : une filière à maîtriser - n°72	4
Mai 2015	La ligne Paris-Caen-Cherbourg : historique d'une liaison ferroviaire structurante - n°73	4
Juin 2015	URBACT : un réseau d'échange entre villes européennes - n°74	4
Juin 2015	La maison de la recherche et de l'imagination : l'innovation, objet et projet urbain sur la presqu'île de Caen - n°75	4
Sept. 2015	La LNPN, Histoire et perspectives - n°76	4
Sept 2015	Le Community Land trust, dissocier propriété du sol de celle du bâti pour produire des logements durablement abordables - n°77	4
Oct. 2015	Faire évoluer les quartiers d'habitat individuel : les formes de la densification. - n°78	4
Oct. 2015	L'agro-écologie : la triple performance agricole, naturelle et économique. - n°79	4

5 études et observatoires diffusés ou remis aux membres, 494 pages

date	Titre publication	Nb. pages
Janv. 2015	L'Europe au plus près des territoires : 2014-2020, les politiques, les outils.	188
Juin 2015	Étude sectorielle Le Plateau Nord de Caen : avancement des réflexions d'aménagement - Commission aménagement Caen la mer	16
Sept. 2015	Obs. Agriculture-Environnement :Le potentiel de développement de l'agriculture périurbaine dans Caen-Métropole	106.
Oct. 2015	Obs. Solidarités territoriales : Les quartiers en difficulté au sein de Caen la mer (dossier : note 48p. + 18 portraits de quartier de 6p. + 2 fiches)	160
Nov. 2015	Obs. Habitat :La solvabilité des ménages face au marché immobilier de Caen la mer	24

57 diaporamas présentés, 1 326 diapositives - 1/2

date	Titre diaporama	Nb. diapos
janv.-15	Les RDV de l'Agence au Pavillon du 13/01/15 (cycle habitat-logement) : Nouvelles formes d'habiter, nouvelles formes d'habitat	30
janv.-15	Workshop Seine Gateway : How is Seine Gateway project going on ?	14
févr.-15	Les RDV de l'Agence d'urba au Pavillon : Commerce & mode de vi(ll)e	37
févr.-15	SCoT Bessin : Présentation de l'Aucame	38
févr.-15	Cingal, diagnostic de territoire : méthode, calendrier et 1ers éléments de diagnostic - copil 1	20
févr.-15	INTERREG/ITED : Monitoring tool for diagnosis & follow up	19
mars-15	Table ronde #2/Villes reconstruites à Caen	15
mars-15	Les déplacements pour achats, ce que nous apprend l'EMD - RDV de l'Agence d'urba au Pavillon, cycle ville et commerce	27
mars-15	Caen pour la Normandie, les atouts du territoire	16
mars-15	Pour et sur le développement régional (PSDR4) - Commission Pays Caen Métropole	7
mars-15	La pratique de la marche dans le Calvados : quelques données de l'EMD - Groupe de travail PDU	20
avr.-15	Les RDV de l'Agence d'urba au Pavillon : Les enjeux de l'équilibre commercial de Caen-Métropole	24
avr.-15	Schéma des liaisons douces _ cdc Evrecy-Orne-Odon	15
avr.-15	Granville en Normandie, état des lieux et perspectives - Granville, le 09/04/15	18
avr.-15	Rencontres Bâtiments d'avenir : La normandie, une région périurbaine au profil contrasté	13
avr.-15	Observatoire mobilités : définition et structuration. (élus référents)	14
avr.-15	Diagnostic de territoire du Cingal - État d'avancement (COPIL n°2)	46
avr.-15	La Basse-Normandie parmi les régions françaises, état des lieux & perspectives (ESPAS 14, Troarn, 29/04/15)	22
avr.-15	URBACT : The Caen area urban planning agency	13
mai-15	INTERREG/ITED : Innovative tourism & economic development	12
mai-15	Le Plateau Nord de Caen : avancement des réflexions d'aménagement - Commission aménagement Clm	28
juin-15	Portrait de Caen la mer	55
juin-15	Modélisation du transport de marchandises dans Caen-Métropole - FRETURB	41
juin-15	L'observatoire des solidarités territoriales : les portraits de quartiers - AG Aucame du 02/06/15	15
juin-15	Le mode d'occupation des sols et la trame verte et bleue dans le SCoT Caen-Métropole - RMT sols et territoires, 02/06/15, APCA Paris	22
juin-15	Les outils européens au service des projets de territoire - colloque Fed. EPL du 12/06/15, les financements européens en pratique	28
juin-15	Diagnostic de territoire du Cingal -Synthèse du diagnostic - définition commune des enjeux (COPIL n°3 élargi)	52
juin-15	L'observatoire des solidarités territoriales : les portraits de quartiers - COPIL stratégique politique de la ville le 24/06/15	16
juin-15	L'observatoire des mobilités : définition et structuration - rencontre CD Calvados, 25 juin 2015	30
juin-15	L'enjeu de la requalification des centres-villes de la Reconstruction	18
juin-15	Analyse critique des dispositions du SCoT en matière de commerce	20
juil.-15	Appropriation & diffusion du guide Europe	14
juil.-15	Could (should) the Caen urban area become a smart city ?	16

Suite des diaporamas - 2/2

date	Titre diaporama	Nb. diapos
juil.-15	Point sur le projet de liaison Normandie Vallée de la Seine + LNPN, contexte & genèse	36
juil.-15	L'observatoire des mobilités, définition et structuration (rencontre ville de Caen-Aucame)	16
juil.-15	Atlas des systèmes territoriaux régionaux : chiffres clés des nouvelles régions françaises	8
sept.-15	Journées nationales d'échanges sur les DEEM : l'utilisation de l'outil DEEM par l'Aucame	12
sept.-15	La solvabilité des ménages de Caen la mer face au marché immobilier local	16
sept.-15	Journées nationales d'échanges sur les DEEM : présentation de l'EMDGT Calvados 2011	6
sept.-15	Calibrage des missions agence en matière d'observation économique	7
sept.-15	La logistique dans le Sud-Est de l'agglomération caennaise	18
oct.-15	L'occupation du sol de Caen-Métropole : retour sur une 1ère production en 2 dimensions & 1ères exploitations (Journées occupation du sol)	44
oct.-15	Colloque national «Patrimoine immobilier des années 50-70» : Atelier #1, Le patrimoine immobilier des années 50-70 en centre-ville	15
oct.-15	Le Bessin dans son contexte territorial	60
oct.-15	Les RDV de l'agence d'urba, cycle mobilité - "Tous accrocs au vélo ? : petit tour d'horizon de nos pratiques de déplacements	28
oct.-15	Atelier Mobilité PM-CNM	22
oct.-15	Diagnostic du Cingal - Synthèse du SWOT & éléments de projet (COPIL n°4 élargi)	46
nov.-15	Observatoire foncier de Caen-Métropole : 1ère approche de la densification des zones d'activités économiques (ex de Clm) - 4ème COPIL	14
nov.-15	L'observatoire des mobilités : définition et structuration - rencontre CD Calvados, 5 nov. 2015	14
nov.-15	Bilan de l'action 2014-2015 - Objectif 3 : élus locaux et multifonctionnalité des sols	17
nov.-15	Présentation des observatoires de l'AUCAME - Commission Observatoires du SCoT Bessin	8
nov.-15	Les RDV de l'agence d'urba, cycle mobilité - "Le rythme de la ville, une vision des mobilités au fil des heures"	25
nov.-15	Atelier tourisme à l'Hôtel d'agglo de St-Lô - Le tourisme : une activité économique pour renforcer l'attactivité ?	20
déc.-15	Développement de la Vallée de la Seine : bref rappel de l'action de partenariat des 6 agences d'urbanisme	32
déc.-15	Le MOS et la TVB dans le SCoT de Caen_Métropole	35
déc.-15	Les RDV de l'agence d'urba, cycle mobilité - "Mobilité/énergie/émissions, un nouvel outil pour mesurer l'impact environnemental des déplacements"	35
déc.-15	TET d'avenir - Rencontre avec M. Philizot	17

Conception : AUCAME - Agence d'urbanisme de Caen Métropole Normandie

Juin 2016

Directeur de publication : Patrice DUNY

AUCAME
Caen Normandie

Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole
19 avenue Pierre Mendès France
14000 CAEN
Tél. : 02.31.86.94.00
contact@aucame.fr
www.aucame.fr